CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **MARDI 22 JUILLET 2014,** en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2014.

Installation de Mme Christine MASSART, comme conseillère municipale

1 – MUNICIPALITE – Election d'un 9ème adjoint

2 – CONSEIL MUNICIPAL – Droit à la formation des élus

3 – COMMISSIONS MUNICIPALES

4 – ENERGIE – Adhésion à un groupement de commandes d'énergies

5 – AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente de l'immeuble du 2 rue du 8 mai

6 – URBANISME – Rue Roger Vercel – Cession de terrain à Mme JOUEN et M. COLLIOT

7 – URBANISME – Ligne électrique – Servitude de passage rue de l'Abattoir – rue Bertrand Robidou

8 – URBANISME – Subventions municipales pour l'entretien du patrimoine immobilier ancien – Modification du montant de la participation de la Ville

9 – URBANISME – Nom de rue entre le chemin des Cordiers et la résidence des Grandes Vallées

10 – PERSONNEL COMMUNAL – Comité technique (CT) – Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

11 – PERSONNEL COMMUNAL – Comité National d'Action Sociale (CNAS)

12 – JEUNESSE – Accueil d'un jeune volontaire en service civique

13 – HALLES - Liste des commerces

14 – PORT – Adoption d'un tarif pour l'occupation d'un kiosque et d'un bateau sur le plan d'eau exerçant une activité de transport de passagers (Compagnie Corsaire) au port de Dinan

15 - Motion de soutien à l'action de l'AMF sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

RELEVE DE DECISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2014

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Mardi 22 Juillet 2014, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 16 Juillet 2014.
ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS (jusqu'à l'affaire n°3), MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, MME MASSART, M.BRUNET, MME.RIO, M.GAUBERT (jusqu'à l'affaire n°10), M.FORGET, M. GINGUENE, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME (jusqu'à l'affaire n°7).
ETAIENT EXCUSES : M. HELLIO (pouvoir à M. LAGREE), M. BERTIER (pouvoir MME MEUNIER), MME PARIS (à partir de l'affaire n°4 pouvoir à M. LECHIEN), M. GAUBERT (à partir de l'affaire n°11 pouvoir à M. FORGET), MME BRIEC-LAME (à partir de l'affaire n°8 pouvoir à MME MISSIR).

*

**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose Mr Maxime SACHET comme secrétaire de séance. Mr SACHET fait l'appel.
Le relevé de décisions de la séance du 10 Juin 2014 est adopté.
Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier du Sous Préfet en date du 11 Juillet dernier, sur la création du quartier prioritaire se situant à la Fontaine des Eaux, à la cité Amiral de la Bretonnière et à la cité l'Ecuyer…
Monsieur le Maire annonce que Dinan Communauté est éligible au FDIP (Fond de péréquation intercommunal) horizontal. L'enveloppe a été redistribuée dans les différentes communes de Dinan Communauté pour un montant de 683 561€, Dinan reçoit la somme de 115 793€. Mr Déru intervient en précisant que Dinan Communauté a des besoins importants….
Monsieur le Maire annonce ensuite que suite à la réception d'un courrier de Mr le Sous Préfet, Mr René Benoit est officiellement Maire honoraire.

Monsieur le Maire précise que le Comité de pilotage Agenda 21 conduit par Simon Marois, se réunira le 4 Septembre 2014 à 18h00, concernant les déplacements.
Il informe ensuite que la première opération de Dinan Patrimoine est une réussite, l'appel aux dons pour la rénovation du tableau « Apollon dans les nuées » a connu un réel succès, 28 dons pour un total de 3356€. La totalité de la rénovation a été prise en charge par les dons et l'aide du Mécénat.
Monsieur le Maire rappelle à Camille Meunier qu'il souhaiterait rencontrer le groupe Dinan Ambitieux et Solidaire afin de revoir ensemble le règlement intérieur du Conseil Municipal pour le voter en Septembre.
Monsieur le Maire annonce l'installation de Mme Christine Massart comme conseillère municipale, suite à la démission de Mr Fourrier et la félicite.
L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 - Election d'un 9ème adjoint
Rapporteur : Mr le Maire
Le Conseil Municipal, selon le scrutin secret, procède à l'élection de Maxime Sachet en tant qu'adjoint au Maire.

Le résultat du vote est le suivant :
- Nombre de votants : 33
- Bulletins blancs : 12
- Suffrages exprimés : 21

Mr Maxime Sachet ayant obtenu la majorité est élu 9ème Adjoint au Maire en charge de la jeunesse.
La discussion entre Mr le Maire, Mme Meunier, Mr Gaubert, Mr Pasino, Mr Déru, figure en son entier au procès-verbal.

Affaire n°2 – Droit à la formation des élus.
Rapporteur : Mr le Maire
Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

1) d'adopter les conditions d'exercice et les orientations du droit à la formation des membres du Conseil Municipal ;

2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre desdites formations ;

3) d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La discussion entre Mr Déru, Mr Forget, Mme Meunier, Mr Gaubert, Mr Brunet, Mme Bonnefond, Mr le Maire, figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°3 - COMMISSIONS MUNICIPALES
Rapporteur : Mr le Maire
Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de désigner :
- Mme Cyrille DESRAME à la commission des finances et du développement.
- Mme Cécile PARIS à la commission d'urbanisme, de la circulation et du logement.
- Mme Lydie PATRY au Conseil d'école de la Garaye, en remplacement de M. Maxime Sachet
- Mme Christine MASSART à la commission de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse ; à la commission de consultation des services publics locaux (en remplacement de Mr

Yannick HELLIO) ; à la commission des Halles (en remplacement de Mr Yannick HELLIO) ; à la Société des Amis du Val Cocherel (en remplacement de Mme Véronique BONNEFOND).

L'intervention de Mme Missir figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°4 - Adhésion à un groupement de commandes d'énergies

Rapporteur : Mme Miel-Giresse

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

1) d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée au rapport ;

2) de décider l'adhésion de la ville de Dinan à ce groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement correspondante ;

3) d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Dinan.

L'intervention de Mr Gaubert figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°5 - AFFAIRES IMMOBILIERES- Vente de l'immeuble du 2 rue du 8 Mai.

Rapporteur : Mme Miel-Giresse

Le Conseil Municipal décide par **32 voix pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, , MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC,MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, MME MASSART, M.BRUNET, MME.RIO, M.GAUBERT, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR) et **1 abstention** (M PASINO) de vendre l'immeuble situé 2 rue du 8 mai à Dinan à M. Mark Bradley, domicilié, domicilié 8 Priestly Drive, PUSEY, WEST YORKSHIRE, UK, LS289NG au prix net vendeur de 240 000 € (deux cent quarante mille euros) et d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude de Maître Villin, notaire à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

La discussion entre Mr Gaubert, Mr Fromont, Mr le Maire, Mr Pasino, Mr Brunet, Mr Déru, figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 – Rue Roger Vercel- Cession de terrain à Mme JOUEN et M.COLLIOT

Rapporteur : Mme Miel-Giresse

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

1) de céder à Mme JAOUEN et M.COLLIOT, domiciliés 20 rue Roger Vercel à Dinan, la parcelle cadastrée section AO n°629, pour une surface d'environ 65m², au prix de 3600 € (trois mille six cent euros)

2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant qui sera conclu en l'étude de Maître ALLOT-RANC notaire à Dinan, l'ensemble des frais d'acquisition et de géomètre étant à la charge des acquéreurs.

L'intervention de Mr Déru figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°7 – Ligne électrique - Servitude de passage rue de l'Abattoir - Rue Bertrand Robidou.

Rapporteur : Mme Miel-Giresse
Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité**

1) d'autoriser M. le Maire à signer avec ERDF un acte de servitude devant Maître Loïc Perrault, notaire à Rennes, concernant le passage d'une canalisation souterraine sur la parcelle cadastrée section AB n° 118.

2) de préciser que l'ensemble des frais correspondant sera la charge d'ERDF.

Affaire n°8 - Subventions municipales pour l'entretien du patrimoine immobilier ancien – Modification du montant de la participation de la Ville

Rapporteur : Mme Miel-Giresse
Le Conseil Municipal décide par **29 voix pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, MME MASSART, M.BRUNET, MME.RIO, M.GAUBERT, MME MEUNIER, M FORGET, M BERTIER) par **2 abstentions** (M JOUNEAU et MME BRIEC-LAME) et par **2 voix contre** (M. GINGUENE et MME MISSIR) d'augmenter cette participation en proposant un montant de subvention correspondant à 10% TTC du montant des travaux, plafonné à 2 000 € (deux mille euros) pour les particuliers et de 10% HT du montant des travaux pour les personnes assujetties à la récupération de TVA (entreprises), plafonné à 2000€ (entreprises).
La discussion entre Mr Ginguené, Mr Déru, Mr Gaubert, Mr Pasino, Mme Miel-Giresse, Mr Forget, Mme Bonnefond, figure en son entier au sein du procès-verbal

Affaire n°9 - DENOMINATION DE VOIES- Nom de rue entre le chemin des Cordiers et la résidence des Grandes Vallées

Rapporteur : Mme Miel-Giresse
Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'adopter cette dénomination.
L'intervention de Mme Merdrignac figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°10 - PERSONNEL COMMUNAL – Comité technique (CT) - Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Rapporteur : Mr le Maire
Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

1) de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à quatre, et, en nombre égal, le nombre de représentants suppléants ;
2) de décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit quatre, et, en nombre égal, le nombre des représentants suppléants ;

3) de décider que les représentants de la collectivité participeront au vote tant au comité technique qu'au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

L'intervention de Mme Meunier figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°11 - PERSONNEL COMMUNAL – Comité national d'action sociale

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité**

1) que la ville de Dinan adhère au Comité national des œuvres sociales à compter du 1er janvier 2015 ;
2) d'autoriser M. le Maire à signer tous documents correspondant à cette adhésion.

La discussion entre Mr Déru, Mr Gaubert et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal

Affaire n°12 - JEUNESSE – Accueil d'un jeune volontaire en Service Civique

Rapporteur : Mr Sachet

Le Conseil Municipal décide par **32 voix pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, , MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC,MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, MME DESPRES, M. PASINO, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, MME MASSART, M.BRUNET, MME.RIO, M.GAUBERT, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER) et par **1 abstention** (MME MISSIR) de décider l'accueil d'un jeune en service civique, à la rentrée scolaire de septembre 2014, pour une durée de 6 mois, dans les conditions indiquées ci-dessus, d'autoriser le Maire à signer tous les documents correspondants

La discussion entre Mme Meunier, Mr Forget, Mr Sachet, Mme Balay, Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal

Affaire n°13 - HALLES – Liste des commerces

Rapporteur : Mme Bonnefond

Le Conseil Municipal décide par **32 voix pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, , MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC,MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, MME DESPRES, M. PASINO, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, MME MASSART, M.BRUNET, MME.RIO, M.GAUBERT, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR et par **1 abstention** pour M. FORGET d'établir de la manière suivante la liste des commerces des halles:

- un boucher et/ou charcutier
- un poissonnier et/ ou traiteur de la mer
- un marchand de fruits et légumes
- un fromager
- une épicerie-fine
- un marchand de pain et de produits régionaux
- deux commerces de divers produits de bouche de qualité - un café

La discussion entre Mme Meunier, Mme Després, Mr Déru, Mr Brunet, Mme Bonnefond, Mr Pasino, Mr le Maire, figure en son entier au sein du procès-verbal

Affaire n°14 - PORT– Adoption d'un tarif pour l'occupation d'un kiosque et d'un bateau sur le plan d'eau exerçant une activité de transport de passagers (*Compagnie Corsaire*) au port de Dinan

Rapporteur : Mr Le Borgne

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

1) d'approuver l'adoption d'un tarif de 1000 euros (mille euros) par an pour l'occupation d'un bateau au port de Dinan par la compagnie *Corsaire* exerçant une activité professionnelle touristique de transport de passagers.

2) d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

La discussion entre Mr le Maire, Mme Meunier, Mr Le Borgne, figure en son entier au sein du procès-verbal

Affaire n°15 - MOTION – Soutien à l'action de l'AMF sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal décide par **27 voix pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC,MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, MME MASSART, M.BRUNET, MME.RIO, M. GAUBERT) et par **6 abstentions** (MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR) de soutenir l'action de l'AMF sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Mr le Maire lève la séance à 22h50.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 22 JUILLET 2014

Monsieur le Maire

Est-ce que le relevé de décisions du 10 Juin 2014 appelle des observations de votre part ? Non, très bien, je considère qu'il est adopté.

Quelques informations avant de commencer. Par courrier en date du 26 Juin 2014, Mr le Préfet m'a informé qu'une partie du quartier de la Fontaine des Eaux était identifiée comme quartier prioritaire de la nouvelle politique de la ville, et ce en application de l'article V de la loi du 21 Février 2014 et du décret du 3 Juillet 2014, loi et décret qui identifient 1300 quartiers prioritaires en France et au terme de cette loi et de ce décret un certain nombre de quartiers qui jusqu'à présent étaient éligibles à la politique de la ville, sortent du dispositif, alors que d'autres vont y rentrer, c'est le cas de Dinan. Pour établir la liste des quartiers prioritaires, la base utilisée est la source de l'INSEE sur les revenus fiscaux localisés des ménages pour 2011, pour établir cette liste, pour dire qu'un quartier est un quartier prioritaire au regard de la politique de la ville, le texte prend en compte le revenu par habitant et l'écart entre le revenu par habitant sur le quartier et le territoire national et l'unité urbaine. C'est un calcul un petit peu complexe, mais c'est en regardant au vu de cet écart que l'INSEE va conclure qu'un quartier est ou non prioritaire. Il s'agit de carrés de 200 mètres de côté et l'INSEE, pour dessiner les contours des quartiers prioritaires, utilise la technique du carroyage autrement dit, on va dessiner, on va prendre une carte de la ville et en fonction des revenus par habitant va défiler des carrés de 200 mètres par 200 mètres et il doit y avoir un linéaire entre les différents carrés, il ne peut pas y avoir de rupture entre une partie qui serait éligible et une autre qui ne le serait pas. Nous avons été informés du découpage qui était prévu par les services du Ministère de la ville, est considéré comme quartier prioritaire, le quartier de la Bretonnière et une partie de la cité L'Ecuyer, je dirais autour de la place Saint-Jean, mais l'Etat, les services de la Préfecture sont habilités à ouvrir une discussion quant à l'évolution des contours des quartiers prioritaires, nous avons donc eu un certain nombre d'échanges avec les services de l'Etat, et nous cherchons notamment à étendre notre quartier prioritaire à l'autre partie du quartier de la Fontaine des Eaux, étant précisé qu'il ne doit pas y avoir de ruptures, il doit y avoir ou de l'habitat ou des services qui assurent la continuité entre les différentes parties du quartier prioritaire et je dirais le nouveau découpage ne doit pas faire varier de plus de 10% la totalité de la population éligible sur le territoire, sachant que pour être quartier prioritaire il faut avoir au moins 1000 habitants, pour Dinan le quartier considéré comme prioritaire est de 1030 habitants, donc nous avons le droit d'ajouter 103 habitants. Les grands principes de cette nouvelle politique, c'est d'abord un pilotage à l'échelle de l'intercommunalité, le Président de Dinan Communauté signera les nouveaux contrats de ville, c'est un adossement de la démarche projet de territoire de l'intercommunalité, autrement dit les politiques qui seront mises en œuvre sur le nouveau quartier prioritaire doivent s'appuyer sur les politiques intercommunales, je pense au transport, à la cohésion sociale, au sport etc. Il y a bien évidemment une mobilisation prioritaire des moyens de droit commun sur le quartier considéré comme prioritaire et enfin, les politiques qui seront mises en œuvre sur ce quartier, reposent sur le principe de la co-construction et cela passe bien évidemment par une implication des acteurs et en particulier des habitants, la loi précise clairement qu'il faudra mettre en place des conseils citoyens dont il nous appartiendra de fixer le contenu et le fonctionnement, étant précisé qu'au moins 50% des membres des conseils citoyens doivent être des habitants, il y a deux façon de désigner les habitants, nous les désignons sur la base du volontariat ou procédons à un tirage au sort, il n'y a pas d'élections des représentants des habitants. Enfin, les signatures des nouveaux contrats doivent intervenir à la fin 2014 ou au début de l'année 20154, donc jusqu'en 2014, il va y avoir des échanges avec les services de l'Etat notamment sur les contours de ce quartier prioritaire et passés ces échanges, les services du Ministère de la ville vont par décret fixer définitivement les limites du quartier prioritaire et ensuite nous signerons avec le Président

de l'intercommunalité le nouveau contrat de ville qui mobilisera des moyens qui seront destinés à financer les politiques que nous mettrons en œuvre et ainsi définies, affaire à suivre. Bien évidemment vous serez informés, nous aurons à délibérer sur le nouveau contrat de ville, cela interviendra entre le mois de Septembre et le mois de Décembre 2014 selon toutes vraisemblances, au plus tard le premier trimestre 2015. Est-ce qu'il y a des questions sur ce nouveau quartier prioritaire ou ai-je répondu à vos interrogations ?
La deuxième information que je voulais vous donner concerne le fond de péréquation intercommunal (FPIC), vous savez qu'il existe deux types de péréquation : la péréquation horizontale est celle qui intervient entre les collectivités locales et la péréquation verticale est celle qui intervient entre l'Etat et les collectivités locales. C'est au type de la péréquation horizontale qu'a été mis en place le fond de péréquation intercommunal où il s'agit pour résumer, de prendre à des intercommunalités riches et de redistribuer par le biais d'un fond national à des intercommunalités qui ont des difficultés. Dinan Communauté est éligible au FPIC et suite au dernier Conseil Communautaire, nous avons décidé de répartir l'enveloppe de 813 561€ entre Dinan Communauté à hauteur de 130 000€, et l'ensemble des communes membres de Dinan Communauté à hauteur de 683 561€, autrement dit l'essentiel de la part du FPIC est redistribué entre les communes, c'est un effort de solidarité qui a été voulu par le Président et les membres du Conseil Communautaire, et à ce titre Dinan va toucher pour l'année 2014 la somme de 115 793€, voilà la deuxième information que je voulais vous donner, bien évidemment nous serons amenés à l'introduire dans nos comptes.

Monsieur Didier Déru

Mr le Vice-Président chargé des finances à Dinan Communauté, simplement pour dire que l'on est sur une situation qui est d'année en année, pas une situation qui est nécessairement pérenne sur l'attribution de la somme du FPIC. Le FPIC va perdurer, pour autant il y a eu un accord de répartition au niveau de Dinan Communauté entre les communes et la communauté, parce que la Communauté pouvait encore une fois cette année se permettre de « privilégier » les communes et comme l'a dit le Maire en terme de solidarité c'était un acte fort, mais en fonction des décisions qui seront prises notamment par rapport à un certain nombre de compétences, quelles soient des compétences nouvelles ou des compétences qui pourraient être confirmées suite à la fusion avec la CPE, les besoins de Dinan Communauté pourront être importants. On a eu une aide financière cette année mais ce n'est pas nécessairement récurrent en montant.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord. C'est pour cette année mais ce n'est pas pour les années futures. Je vous rappelle que nous avons dérogé le droit commun ce qui suppose l'unanimité du Conseil Communautaire. Ce qui vaut pour 2014 ne vaudra peut-être pas pour 2015.
Je vous donne une autre information, par arrêté du Préfet en date du 30 Juin 2014, René Benoit a été nommé Maire Honoraire de Dinan.
L'information suivante est que le comité de pilotage de l'Agenda 21 se réunira le 4 Septembre prochain à 18h00, j'invite les membres de ce comité de pilotage à noter la date, vous savez que c'est moi qui ait pris en charge ce dossier, je travaille régulièrement avec Simon Marois sur cette affaire qui est notre chargé de missions en charge de l'Agenda 21, nous avons débroussaillé le rapport final de l'Agenda 21, Simon Marois est aussi notre référent sur les déplacements.
Dernière information concernant Dinan Patrimoine qui a pour finalité de mobiliser le Mécénat au bénéfice de la restauration de notre patrimoine, je crois que Marc Ginguené fait partie de son conseil d'administration, cette première opération est réussie puisque l'objectif était de porter la restauration d'un tableau qui s'appelle « Apollon dans les nuées » et qui appartient à la collection du Musée, pour restaurer ce tableau il y a eu 28 donateurs pour un don total de 3 356€ alors que l'objectif était

d'atteindre 3 075€, autrement dit la totalité de la restauration de ce tableau va être financée par le Mécénat.
Voilà quelques informations que je souhaitais vous donner sur la vie municipale.
Je m'adresse maintenant à Camille Meunier, cela serait bien que l'on remonte nos informations pour que l'on valide le règlement intérieur, que l'on se voit début Septembre et qu'on le valide au Conseil Municipal du mois de Septembre. Merci.

Passons à l'installation de Christine Massart, puisque comme vous le savez Philippe Fourrier m'a présenté sa démission à la fois d'adjoint aux finances et de membre du Conseil Municipal de Dinan, donc comme le veut la loi, c'est la suivante sur la liste qui fait son entrée au Conseil Municipal. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à Christine Massart comme nouvelle conseillère municipale. Christine Massart habite rue du Bas Bourgneuf et a présidé pendant très longtemps l'association départementale des assistantes maternelles, elle est bien connue sur le territoire de la ville et au-delà, elle a acquit dans ce domaine une réelle compétence. Merci et soit la bienvenue Christine.

AFFAIRE N° 1

OBJET/ MUNICIPALITE- Election d'un 9ème adjoint

Suite à la démission de M. Philippe FOURRIER, de ses fonctions de 2ème adjoint en charge des finances et du développement et de son mandat de conseiller municipal, démission acceptée par lettre de M. le Sous-Préfet de Dinan en date du 10 juillet, il y aura lieu d'élire un nouvel adjoint qui deviendra 9ème adjoint.

L'élection se déroulera au scrutin secret.

Monsieur le Maire

Pourquoi un nouvel adjoint ? Dans la mesure où il y a des conseillers délégués, je suis dans l'obligation de pourvoir la totalité des postes d'adjoints et bien évidemment en respectant la parité, c'est la première condition. Deuxième élément, je vais vous proposer la candidature de Maxime Sachet, tout simplement parce que j'ai pu apprécier le travail de Maxime au cours de ces derniers mois. Depuis notre installation, j'ai pu apprécier sa compétence, sa disponibilité, son engagement sur les dossiers, c'est le benjamin de notre Conseil Municipal, je crois que symboliquement c'est fort d'installer un jeune de 25 ans comme adjoint, d'autant plus que la jeunesse est une priorité de notre groupe, de ce mandat, en vous proposant d'élire Maxime Sachet comme adjoint, nous montrons combien cette ambition ne reste des mots mais c'est un engagement plein et entier du groupe de la majorité municipale. Je vous propose l'élection de

Maxime Sachet, dans la mesure où il s'agit d'une élection nominative, il faut voter à bulletins secrets. Y-a-t-il d'autres candidats ? Non, donc vous écrivez le nom de Maxime Sachet ou vous ne noter rien. N'oubliez pas si vous avez des pouvoirs de voter pour vos pouvoirs. Pendant que vous votez, je vous signale que je procéderai à une réorganisation du bureau municipal que si j'assure la responsabilité des finances pendant quelques temps, je n'ai pas vocation à les conserver et que je redistribuerai les délégations entre les adjoints et les conseillers délégués, sachant qu'il reste un poste de conseiller délégué à pourvoir. Je vous informerai de cela à la rentrée, jusqu'à nouvel ordre, j'assumerai la responsabilité des finances, ça ne me changera pas beaucoup.

Monsieur David Brunet

Pour 33 votants, il y a eu 21 voix pour Maxime Sachet et 12 bulletins blancs.

Monsieur le Maire

D'accord, merci. Maxime Sachet est élu adjoint au maire. Félicitations Maxime.

Madame Camille Meunier

Mr le Maire je souhaiterais faire une intervention, je félicite d'abord Maxime Sachet pour son élection en tant qu'adjoint et j'ai eu des échos comme quoi il était très investi dans sa mission autour de la jeunesse, c'est une bonne chose.
Mr le Maire, vous nous avez informés il y a une semaine de la démission de Mr Fourrier votre adjoint aux finances, cette information nous a pour le moins surpris, certes la commission aux finances du 8 Juillet a été annulée mais cela ne laissait en rien présager de cette décision, la raison invoquée nous laisse quelque peu perplexe, mais ce n'est pas là que se situe notre principale préoccupation. Le 22 Avril dernier, lors des orientations budgétaires, Mr l'adjoint aux finances nous indiquait, je cite : « avant la fin Juillet, après une nécessaire période d'examens et de concertations, une décision modificative viendra préciser et compléter ce budget, afin de prendre en compte les objectifs de développement de la ville qu'il aura lieu de mettre en œuvre ». Ces quelques lignes étaient claires, nous avions le but, l'outil et la méthode, nous en avions pris acte en déplorant néanmoins le risque d'avoir une année budgétaire à minima, c'est ce qui est en train de se produire. Certes, un budget a été voté, le fonctionnement quotidien de la mairie est assuré, mais qu'en est-il de la mise en œuvre de vos projets ? Quelles sont vos priorités ? Comment comptez-vous les financer ? Vous avez à plusieurs reprises indiqué qu'il faudrait faire des choix parfois difficiles, quels sont-ils ? Car c'est bien pour cela que vous avez été élu : mettre en œuvre votre projet. Les commissions devaient travailler à des priorités de mandat, qu'en est-il ? En Avril, on nous proposait de la concertation et du travail en amont en commission, c'est ce que nous attendions le 8 Juillet, nous aurions pu, je devrais dire nous aurions dû discuter, échanger, confronter des points de vue et vous auriez soumis au vote aujourd'hui votre décision modificative outil budgétaire de la mise en œuvre de votre programme électoral, ce n'est pas le cas. Mr le Maire, vous pouviez proposer une décision modificative aujourd'hui, vous connaissez le budget. Nous sommes inquiets, inquiets pour notre ville et pour ses habitants, car quoi que vous en pensiez, ce qui nous préoccupe c'est bien Dinan, les dinannaises et les dinannais. A différentes reprises, vous nous avez reproché de ne jamais faire de propositions, je ne crois pas que mes collègues ici présents et Bruno qui est actuellement absent, lors des commissions et cette attitude d'obstruction, nous sommes force de propositions, vous les retenez ou pas, c'est votre choix, mais nous agissons tel que nous nous sommes engagés en début de mandat, alors, où en sommes-nous le Mardi 22 Juillet ? Pas de décision modificative, cette dernière est reportée, nous n'avons pas de date de commission des finances, ni de Conseil Municipal en Septembre, il faudra attendre l'automne pour que soit effectif le débat financier pour la mise en œuvre de votre projet, soit plus de six mois après votre

élection. Dinan et ses habitants sont malheureusement les grands perdants de cette affaire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il d'autres demandes de paroles ?

Monsieur Jean Gaubert

Très court, je n'ai pas grand-chose à rajouter, mais à titre personnel, je voulais me rajeunir de trois mois et demi et vous rappelez ce que chacun d'entre vous racontait allègrement dans la ville de Dinan, sur « Gaubert il ne restera pas là, il n'est pas venu pour. » J'ai constaté tout simplement que Gaubert il est toujours là et c'est chez vous que les défections commencent à se faire. De temps en temps, il faut se regarder avant de critiquer les autres. Deuxième observation, sur l'opposition ne propose rien, puisque j'ai vu ça dans la presse, je sais que c'est toujours le contre-feu que l'on essaie d'allumer quand on a un problème, simplement je vous rappelle que c'est vous qui êtes maitre de l'ordre du jour et que pour le moment c'est vos propositions que la population attend et pas forcément les nôtres mais nous saurons les présenter en temps utile, je voulais vous le dire, parce que véritablement je pense qu'il y a mieux à faire quand on est en difficulté que de mettre en cause les autres.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il d'autres demandes de prise de paroles ?

Monsieur Charles Pasino

Je voudrais savoir si l'opposition est capable de faire autre chose que de critiquer sans cesse ? Qu'est-ce que vous proposé réellement, Mr Fourrier est parti, vous devriez être contents puisque c'était une figure maitresse de ce Conseil, Pourquoi vous plaigniez –vous ? Pourquoi êtes-vous surpris ? Vous l'avez appris dans les journaux que Philippe Fourrier est parti ? Mr Gaubert est content de pouvoir dire ça, mais Mr Gaubert va partir un jour ou l'autre.

Monsieur Jean Gaubert

Forcément mais je ne suis pas pressé, ma mère a 94 ans et est encore vivante, j'espère faire comme elle.

Monsieur Charles Pasino

Je ne sais pas ce que votre mère vient faire dans le Conseil Municipal, mais bon…

Monsieur le Maire

Mr Gaubert parle beaucoup de lui.

Monsieur Didier Déru

Je ne vais pas parler de moi.

Monsieur Jean Gaubert

Mr le Maire, vous avez beaucoup parlé de moi à une période, permettez moi de vous rappeler un certain nombre de choses.

Monsieur le Maire

Moi aussi, mais c'est vrai que vous parlez beaucoup de vous Mr Gaubert et je dirais que ce n'est pas forcément le sujet du jour.

Monsieur Didier Déru

Simplement féliciter Maxime Sachet, mais j'aurais préféré, ça n'a strictement rien à voir avec les compétences de Maxime Sachet, qu'on ait effectivement une organisation prête pour la rentrée, moi ce que je demanderai c'est que l'on soit efficace et que l'on travaille en commission, je ne veux pas faire de polémiques parce que ce n'est pas le style, parce qu'il y a des vrais sujets de DM et des vrais sujets de subventions, Mr le Maire le sait bien puisqu'il occupe et a occupé la fonction de Vice-Président chargé des finances à Dinan Communauté, les subventions nationales sont en baisse alors mettons-nous au travail de façon efficace et le plus rapidement possible et vous pouvez compter sur moi. Merci.

Monsieur le Maire

Merci Mr Déru et je souscris bien évidemment à ce qu'il vient d'être dit, l'objectif est d'être efficace. Y-a-t-il d'autres demandes de prise de paroles ?
Bien évidemment que je regrette la démission de Philippe Fourrier, vous connaissez les liens d'amitié que j'ai avec Philippe Fourrier qui a justifié sa démission par ses obligations professionnelles et j'y vois une grande preuve d'honnêteté de sa part, grande preuve d'honnêteté car je crois que Philippe Fourrier ne concevait pas d'exercer à temps partiel, comme le font tant d'élus, d'exercer à temps partiel la charge qui lui avait été confiée par les dinannais, ses obligations professionnelles l'emmenaient souvent loin de Dinan, à l'étranger, dans le sud de la France puisque vous savez que son entreprise intervient dans le domaine de la communication notamment à destination du domaine du nautisme, et de ce fait c'est une jeune entreprise qui repose exclusivement sur ses épaules et sur celles de son épouse et qui demande de sa part un investissement conséquent plein et entier. Il ne concevait pas que son poste d'adjoint aux finances et qu'il ne prenne pas tout le temps pour ce poste et j'en connais les exigences, les grandeurs et les servitudes de ce poste d'adjoint aux finances, il ne concevait pas d'y consacrer tout le temps qui lui était nécessaire pour cette mission, j'y vois chez lui une grande preuve d'honnêteté. Je m'étonne d'ailleurs, deux poids deux mesures Camille, que précédemment à l'autre mandat vous ne soyez pas autant offusquer de la démission de collègue à vous, je pense à Bertrand Elise ou à Dominique Bocquet quelques années antérieures et pour les mêmes raisons si j'en crois les courriers de démission, pour des raisons professionnelles, des raisons de disponibilité, ils ont choisi de quitter cette enceinte, ah c'est vrai ils n'étaient pas adjoints aux finances, puisqu'eux ils souhaitaient être maire, donc c'était encore plus. Quant à la décision modificative, ce n'est évidemment pas la démission de Philippe Fourrier qui nous interdit de proposer une décision modificative, et elle vous sera présentée le moment venu. Je crois que penser l'avenir de la collectivité à l'échéance du 31 Décembre, comme c'est votre cas, est dépourvu de sens et surtout ça ne peut que conduire à une gestion incohérente faite de décisions non complémentaires. Les commissions de travail, vous le savez bien, nous avons été élus sur un projet, nous avons six ans pour mettre en œuvre ce projet et non 100 jours, et nous le mettrons en œuvre et ce ne sont pas vos incantations qui nous ferons dévier de notre route. J'ai aussi une question à vous poser, seriez-vous devenus schizophrènes ? Car il ne vous a pas échappé qu'entre notre élection et aujourd'hui, le Premier Ministre avait annoncé une réduction de 11 milliards

des dotations de l'Etat aux collectivités locales, baisse des dotations qui sera déclinée sur les années 2015-2017, je vous rappelle que les dotations de l'Etat sont appelées à diminuer progressivement jusqu'en 2017 de 11 milliards soit une baisse cumulée de 28 milliards sur la période 2014-2017, et de 38 milliards si on ajoute les dernières charges imposées par l'Etat aux collectivités territoriales, je vais bien évidemment évoquer les rythmes scolaires ou la revalorisation des agents de catégorie C, donc il y a là une incertitude quant à l'évolution des moyens dont bénéficieront les collectivités territoriales dans l'avenir. Vous comprendrez aisément que je ne vais pas engager, et je ne vois d'ailleurs pas une entreprise, pas une organisation qui choisirait cette voie, je ne vais pas engager la collectivité sur un programme d'investissements lourd sans connaître précisément les moyens dont nous disposerons dans l'avenir. Le comité des finances locales s'en inquiète, nous devions connaitre les modalités de cette baisse au mois de Mai, puis la décision a été reportée au mois de Juillet, puis on nous annonce aujourd'hui que nous n'en serons sans doute pas d'avantage avant la rentrée du mois de septembre, dons avant toute chose, je souhaite savoir à quelle sauce nous serons mangés. Dans cette attente, il y a aura et je le répète une décision modificative au Conseil Municipal du mois de septembre. Dans cette attente, comme je l'ai déjà dit, mais vous ne l'avez sûrement pas entendu, j'ai demandé aux adjoints de présenter, de travailler avec leur commission sur des programmes pluriannuels, je pense à la voirie, aux bâtiments communaux, au patrimoine, de lancer les études de programmation et ce sera présenté notamment pour le quartier de la gare en commission d'urbanisme au mois d'Août et nous aurons à en débattre au mois de septembre ou au mois d'Octobre de façon à pouvoir engager ce dossier qui est la rénovation du quartier de la gare, de lancer le projet Château, de lancer et Maxime en parlera tout à l'heure, notre politique jeunesse et parallèlement à ça, notre objectif évidemment que nous nous sommes attachés à faire, de rationaliser notre fonctionnement de façon à avoir des services plus opérationnels et des services de qualité. Je pense qu'il nous faudra réfléchir à une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de façon à générer des économies de fonctionnement, l'objectif étant de dégager des marges supplémentaires en investissement.
Enfin, j'aurai un dernier point m'adressant à l'opposition, le Conseil Municipal n'est pas une scène de théâtre, je l'ai dit lors de mon installation, je souhaite que ce soit un lieu où l'on travaille, où l'on échange, mais il ne peut pas y avoir deux positions différentes entre celle que vous adoptez en commission et celle que vous avez en Conseil, vous le savez puisque Philippe Fourrier lorsqu'il était là a fait souvent cette remarque, et je vous avoue ma déception. J'avais déjà été surpris Mme Meunier par les propos que vous aviez tenus lors de mon élection comme maire, vous étiez intervenu avant ma candidature avant que je me porte candidat, dérogeant ainsi à toutes les règles de la courtoisie républicaine qui veut qu'on s'exprime après que le maire soit élu. J'y avais vu, je vous l'avoue de la maladresse et je ne vous en tiens pas rigueur, mais moi je souhaite très sincèrement qu'il y ait dans cette instance un vrai échange entre la majorité et l'opposition, que nous ne soyons pas d'accord je l'entends bien, que nous n'ayons pas la même façon de travailler je l'entends bien aussi, mais il y a un objectif que nous devons avoir en commun c'est le service des dinannais et qu'au nom de ce service des dinannais cela nous invite à dépasser les oppositions qui peuvent exister entre nous, à dépasser notre positionnement politique aux partisans. Voilà ce que je voulais dire, je me suis exprimé, tout le monde a pu s'exprimer je vous invite maintenant à passer à l'affaire suivante. Merci.

AFFAIRE N° 2

OBJET/ CONSEIL MUNICIPAL – Droit à la formation des élus.

L'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Il indique que le conseil municipal délibère sur l'exercice de ce droit et détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Ce droit est ouvert dans les conditions suivantes :

- la formation doit permettre l'acquisition des connaissances et des compétences directement liées à l'exercice du mandat local ;
- elle doit être dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur.

La formation devra être adaptée aux fonctions exercées et répondre aux orientations suivantes :

- formations à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité…),
- formations favorisant l'efficacité personnelle telles que prise de parole en public, négociation, gestion des conflits, expression face aux médias, informatique, bureautique…

Le montant des dépenses de formation sera au plus égal à 20 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus de la Ville.

*
* *

Il vous est ainsi proposé :

1) d'adopter ces conditions d'exercice et ces orientations du droit à la formation des membres du Conseil Municipal ;

2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre desdites formations ;

3) d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur le Maire lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce que cela appelle des observations de votre part ?

Monsieur Didier Déru

Juste une question Mr le Maire, il s'agit de formations au sens général du terme ? C'est-à-dire que ce soit une formation dispensée par un formateur qui vient in situ ou c'est la possibilité de tirer un crédit de formations pour l'un des conseillers qui voudrait être formé sur un sujet particulier, c'est la formation pour tout le monde ou c'est aussi la formation individuelle ?

Monsieur le Maire

Pour tout. Il y a un droit à la formation des élus, j'insiste, qui a été très peu utilisé au cours du précédent mandat.

Monsieur Didier Déru

Une fois, une demi-journée.

Monsieur le Maire

Une ou deux fois, je crois que Christine Laisné avait du l'utiliser précédemment. Ce qui est important, ce droit existe, donc vous avez la possibilité de suivre les formations de votre choix, premier point. Le deuxième point est que Dinan Communauté proposera aussi des formations qui bénéficieront à l'ensemble des élus, y compris les élus des communes membres de Dinan Communauté, sur des thèmes qui sont en rapport avec les compétences de Dinan Communauté et qui concernent aussi les communes.

Monsieur Michel Forget

Juste un point, quand vous dites Mr le Maire que ça n'a pas été utilisé, bien évidemment puisqu'il n'y a pas eu à ma connaissance au mandat dernier et aux précédents, alors qu'il y a une obligation légale si je l'ai bien compris, ça n'a jamais été un point à l'ordre du jour au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire

Aujourd'hui, c'est à l'ordre du jour du Conseil Municipal. J'espère que vous allez voter pour cette fois-ci.

Madame Camille Meunier

Lors de notre entretien juste après les élections, on avait effectivement évoqué le fait de pouvoir mutualiser les formations avec Dinan Communauté, 35 000€, ça représente une somme conséquente, de mémoire dans le budget qui a été voté, il n'y a que 1000€ d'inscrits, il y a un différentiel de 34 000€, ça peut aller jusqu'à 35 000€, on l'entend bien. Par contre, c'est vrai que l'on a identifié dans notre groupe un certain nombre de besoins, je vous rappelle que c'est 18 jours sur la totalité du mandat. Il serait intéressant pour tout un chacun puisse faire remonter ses besoins, comment comptez-vous faire ça ? Est-ce que Dinan Communauté a déjà prévu un plan de formation ? Globalement si nous on fait remonter et qu'il faut attendre deux ans, trois ans ou tout le mandat pour avoir des formations, on va vous solliciter directement sans passer par Dinan Communauté.

Monsieur le Maire

Dinan Communauté va présenter très rapidement, à la rentrée me semble t'il un plan de formations, dans ce cas là, je vous soumettrai le plan de formation, vous verrez si vous voulez vous inscrire dans ce plan de formation. Au niveau du Conseil Municipal, on peut avoir recours à d'autres organismes, je pense à l'ARIC, il y en a d'autres, comme porteur de formations, de même que chaque élu à la possibilité de suivre la formation de son choix.

Monsieur David Brunet

J'avais une question par rapport à ces offres de formations, que vous avez sûrement reçue via l'adresse mails de la mairie, ces organismes de formations font partie du programme qui peut être appliqué ou pas du tout.

Monsieur le Maire

Les boîtes mails sont polluées actuellement. Il y a une association au niveau régionale qui porte des formations de qualité, vous recevez son bulletin, ou vous pouvez le consulter sur le site de l'ARIC.

Monsieur Didier Déru

Mr le Maire, d'ailleurs à ce sujet, je n'ai pas tout suivi sur l'adhésion, on cotise ou on ne cotise pas à l'ARIC, est-ce que la cotisation nous permet d'avoir des formations supplémentaires ?

Monsieur le Maire

Nous payons une adhésion qui ne correspond pas à l'adhésion demandée, c'est-à-dire que lorsque nous utilisons les formations de l'ARIC nous les payons un peu plus chères que si nous versions la totalité de l'adhésion, sachant que l'ARIC demande de plus en plus que ce soit l'intercommunalité qui y adhère pour le compte de toutes les communes, c'est le cas à Lamballe par exemple. L'objectif est que Dinan Communauté adhère à cette association pour le compte de l'ensemble des communes.

Madame Véronique Bonnefond

Il y a le CNFPT ou l'INSET qui proposent des formations.

Monsieur Didier Déru

Mais payantes.

Madame Véronique Bonnefond

Oui payantes, mais qui correspondent aux critères d'éligibilité, mais portées et sélectionnées par les INSET et les centres de gestion et de formations.

Monsieur Jean Gaubert

Si vous le permettez, vous connaissez sans doute aussi bien les choses que moi, vous savez aussi que malheureusement à partir du mois de Septembre, le CNFPT va recevoir un certain nombre de gens qui n'auront plus de boulot et on les mettra à faire des formations et ils ne sont pas toujours qualifiés. Je le dis et ça peut être au procès-verbal.

Madame Véronique Bonnefond

Vous savez aussi bien que moi que toutes les CNFPT il y en a plusieurs et toutes ne sont pas sur le même pied d'égalité. Vous savez aussi que les CNFPT ont des qualités de formation différentes, il suffit de choisir le bon CNFPT.

Monsieur Didier Déru

Je ne sais pas mieux que vous mais à titre d'information, s'agissant des formations qui pourraient être dispensées par Dinan Communauté, il y aura peut-être un peu plus d'informations, il est prévu je crois que la date ça doit être le 2 Octobre, où il est prévu l'ensemble une rencontre de l'ensemble des Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire

Je confirme, le 2 Octobre, je vous reconfirmerai la date, l'ensemble des conseillers municipaux seront invités à une présentation de compétences de Dinan Communauté, à cette occasion là, on pourra parler de la formation.
S'il n'y a pas d'autre question ou d'autre intervention sur cette affaire, je vous propose que nous passions au vote. Je suppose qu'il n'y a pas d'abstention cette fois-ci, vous votez pour et vous vous en réjouissez, c'est très bien, je passe à l'affaire suivante.

AFFAIRE N°3

OBJET / COMMISSIONS MUNICIPALES

Par délibération en date du 22 avril dernier, le Conseil Municipal a procédé à la constitution des commissions municipales

Il y aurait lieu d'apporter quelques compléments à ces désignations.

Il est proposé de désigner :

- Mme Cyrille DESRAME à la commission des finances et du développement.
- Mme Cécile PARIS à la commission d'urbanisme, de la circulation et du logement.
- Mme Lydie PATRY au Conseil d'école de la Garaye, en remplacement de M. Maxime Sachet
- Mme Christine MASSART à la commission de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse ; à la commission de consultation des services publics locaux (en remplacement de Mr Yannick HELLIO) ; à la commission des Halles (en remplacement de Mr Yannick HELLIO) ; à la Société des Amis du Val Cocherel (en remplacement de Mme Véronique BONNEFOND).

Monsieur le Maire lit l'affaire

Monsieur le Maire

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? C'est adopté.

Madame Stéphanie Missir

Excusez-moi Mr le Maire, une question concernant les commissions, je m'étonne, la commission action sociale ne s'est pas tenue, vous avez dit tout à l'heure que les commissions se réunissaient et travaillaient mais cette commission ne s'est pas encore réunie, est-ce moi qui a laissé échapper une date ?

Monsieur le Maire

Ah non, sûrement pas, les conseils d'administration du CCAS se sont réunis régulièrement, pour l'instant le conseil d'administration du CCAS, vous le savez bien puisque vous en faites partie a des dossiers essentiels dont il doit s'occuper, la commission de l'action sociale se réunira, je dirais le moment venu, il faut que les choses se mettent en place. Vous faites partie du conseil d'administration du CCAS, vous savez le travail qui a lieu dans l'enceinte du conseil d'administration avec une commission permanente et un travail important et essentiel. L'essentiel de l'action sociale de la ville, c'est peut-être une particularité de Dinan, autour de laquelle nous pourrions débattre est porté pas exclusivement, je dis bien l'essentiel par le centre communal d'action sociale.

Madame Stéphanie Missir

Je ne partage pas votre avis.

Monsieur le Maire

Et bien ce n'est pas grave.

AFFAIRE N° 4

OBJET/ ENERGIE- Adhésion à un groupement de commandes d'énergies

L'application de la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) du 7 décembre 2010 impose aux collectivités territoriales de procéder à la mise en concurrence, suivant les règles de la commande publique, de leurs contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel.

Les échéances sont :

- pour le gaz naturel : 1er janvier 2015 pour les contrats dont la consommation annuelle est supérieure à 200 000 kWh et 1er janvier 2016 pour ceux dont la consommation est supérieure à 30 000 kWh
- pour l'électricité : 1er janvier 2016 pour les contrats supérieur à 36 KVA (tarif jaune et vert)

Le Syndicat départemental de l'énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) se propose d'apporter ses compétences et son expertise en mutualisant les procédures d'achat d'énergie pour le compte des collectivités du département.
L'intérêt de ce groupement d'achat, outre le fait d'exonérer les communes d'une procédure complexe, est de stimuler la concurrence entre les fournisseurs d'énergie par une massification des volumes.

Pour ce qui concerne la ville de Dinan, les consommations de gaz se sont élevées, pour l'année 2013, à 3 928 038 kWh.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor. Il sera chargé de la passation des marchés d'achat d'énergies. Par contre, l'exécution des marchés sera assurée par chaque Commune.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du SDE22, coordonnateur du groupement.

Les Communes sont représentées au niveau d'un Comité de suivi des groupements d'achat d'énergies par 6 membres désignés par l'Association des Maires de France 22.

Une convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies, telle qu'elle figure en annexe du présent rapport, serait conclue entre le SDE 22 et les adhérents au groupement de commandes

*

* *

Il vous est ainsi proposé :

1) d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée au présent rapport ;

2) de décider l'adhésion de la ville de Dinan à ce groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement correspondante ;

3) d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Dinan.

Madame Odile Miel-Giresse lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce que Jean Gaubert veut compléter ?

Monsieur Jean Gaubert

Juste un mot, si la délibération est prise ce soir, vous serez la 85ème collectivité, il y a environ 120 communes du département qui sont desservies par le gaz, sachant que les très gros rois font comme d'habitude la course tout seul, c'est assez habituel dans ce département, à peu près toutes les autres ont adhéré. Nous n'aurons pas les très gros rois mais nous avons déjà 50 collectivités d'Ille et Vilaine, dans la mesure ou le syndicat d'électricité d'Ille et Vilaine ne peut pas organiser ce groupement de

commandes puisque la subtilité est qu'il faut être soit même acheteur de gaz et le syndicat d'électricité d'Ille et Vilaine est chauffé à l'électricité donc il ne peut pas le faire. Nous le ferons aussi, pour Saint-Malo, Vitré, Fougères, toutes ces communes…

Monsieur le Maire

Nous avons reçu un courrier du Préfet, il y a 55 fournisseurs potentiels.

Monsieur Jean Gaubert

Il y en a et vous verrez sur l'électricité il y en a un peu moins, mais c'est encore plus compliqué.

Monsieur le Maire

Il faut préciser que l'adhésion est gratuite pour les communes au groupement de communes. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Je suppose qu'il n'y a pas d'abstention, pas d'opposition, c'est affaire est adoptée.

AFFAIRE N°5

OBJET/ AFFAIRES IMMOBILIERES- Vente de l'immeuble du 2 rue du 8 Mai.

Les services du Centre Communal d'Action Sociale étaient hébergés dans un immeuble, propriété de la ville de Dinan, situé 2 rue du 8 mai à Dinan. Depuis le déménagement de ces services dans les nouveaux locaux du 32 René Fayon à Dinan, l'immeuble de la rue du 8 mai est inoccupé. Il conviendrait de le vendre.

Ce bien est cadastré section AO n° 102 p, pour une superficie de 775 m². L'immeuble comporte une surface au sol de 423 m² avec un jardin clos.
Il se développe sur trois étages et comprend :

- rez-de-chaussée de 110 m² : un hall d'accueil avec salle d'attente, 4 bureaux, un vestiaire, des sanitaires, un escalier.
- étage de 110 m² : 3 bureaux, une grande salle de réunion, un sanitaire, un dégagement.
- grenier en combles non aménagé.
- sous-sol avec un local d'archives et la chaufferie.

Ce bien a été estimé par le service des Domaines, le 18 juin 2014, à 240 000 €.

M. Mark Bradley, domicilié 8 Priestly Drive, PUSEY, WEST YORKSHIRE, UK, LS289NG, est intéressé par l'achat de cette maison pour y aménager sa maison d'habitation ainsi que des chambres d'hôtes. Il a donné son accord écrit au prix de 240 000 € net vendeur.

* *
*

Vu l'avis du service des Domaine en date du 18 juin 2014 ;

Suite à la réunion de la commission d'urbanisme en date du 7 juillet 2014,

Il vous est proposé :

1) de vendre l'immeuble situé 2 rue du 8 mai à Dinan à M. Mark Bradley, domicilié, domicilié 8 Priestly Drive, PUSEY, WEST YORKSHIRE, UK, LS289NG au prix net vendeur de 240 000 € (deux cent quarante mille euros) ;

2) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude de Maître Villin, notaire à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Madame Odile Miel-Giresse

Juste une petite précision avant de vous présenter les affaires de 5 à 9, je voulais juste vous préciser que ces affaires ont été toutes passées à la commission d'urbanisme pour consultation et quelles ont reçu un avis favorable de la commission d'urbanisme.

Mme Odile Miel-Giresse lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Monsieur Jean Gaubert

Mr le Maire, pas du tout pour remettre en cause cette vente, simplement je ne comprends pas bien le plan, j'ai un plan où l'on a la propriété qui est entourée de vert, et en réalité on dit que ça fait 775m^2 dont il faut retirer 423m^2 pour la maison, le terrain fait 775m^2 et la maison au sol fait 423m^2, c'est ce que j'ai lu.

Monsieur le Maire

On me dit qu'il y a une erreur de surface au sol.

Monsieur Jean Gaubert

Ca c'est ma première question, je crois qu'il faut la corriger ce n'est pas trop grave, ma deuxième question est : est-ce que cette autre partie du terrain est constructible ? Puisque ça change la valeur du terrain. Je veux bien comprendre que la maison est 240 000€ compte tenu de ce qu'il faut faire dedans, on ne trouvera sans doute pas mieux. Par contre si le terrain est divisible et que les 400 autres m^2 sont constructibles, ça change un petit peu la donne. On aurait même pu ne pas vendre cette partie de terrain.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord, on va confirmer, le terrain, c'est le jardin de la maison et il est très difficile de vendre cette maison sans son jardin. A ma connaissance, mais on vous le confirmera, on demandera au service urbanisme de vérifier ça et on vous donnera l'information.

Madame Odile Miel-Giresse

Pour moi, il n'est pas constructible mais j'émets quand même une réserve par rapport à l'information que je vous donne aujourd'hui, je vais vérifier auprès de Mme Prié.

Monsieur le Maire

C'est confirmé, c'est bien non-constructible au règlement du secteur non-sauvegardé.

Monsieur Jean Gaubert

La Grande Vigne a bien été construit sur un terrain comme ça.

Monsieur Charles Pasino

Cette maison, on ne peut pas en faire quelque chose avec la ville ? Des ateliers d'artistes ? C'est un local professionnel. C'est une proposition qui aurait pu être faite.

Monsieur le Maire

J'entends bien cette proposition, mais j'ai insisté tout à l'heure sur les difficultés financières qui nous attendent, clairement nous n'avons pas vocation à conserver tout notre patrimoine, en plus je dirais que c'est un bâtiment qui demande un certain montant de travaux de réhabilitation, ne serait-ce que changer les fenêtres, les ouvertures, l'entretenir, ce ne serait pas raisonnable.

Monsieur David Brunet

Loin de critiquer la vente de cette maison à ce prix et puis non plus de transformer Dinan en agence immobilière, je voulais savoir depuis quelle période la maison est en vente et de savoir si la ville mettait un délai de vente des maisons, ou comment se mettait la consultation.

Monsieur le Maire

Comment se fait la consultation ?

Monsieur David Brunet

Oui

Monsieur le Maire

Comme pour tout vendeur, c'est-à-dire que nous prenons contact avec un notaire, avec des agences immobilières parfois, et les maisons sont à vendre chez des notaires qui font visiter les immeuble en question.

Monsieur David Brunet

Elle est en vente depuis quand cette maison ?

Monsieur le Maire

Depuis le début d'année.

Madame Odile Miel-Giresse

Sachant que l'acquéreur potentiel n'a pas demandé de baisse de prix, on est sur le prix du Domaine, sur l'estimation qui a été faite. On a bien précisé que l'on serait attentif à la façon dont serait traité la maison, par rapport au projet, on a eu un pré-projet à l'urbanisme, pour voir si on ne partait pas sur quelque chose qui allait être trop compliqué, ou pas tolérable pour le service de l'urbanisme, en l'occurrence ça n'est pas le cas, c'est un dossier qui tient la route.

Monsieur Didier Déru

Pour connaitre, comme un certain nombre d'entre nous, pour avoir fréquenté le bâtiment quand il était le siège du CCAS, là c'est la valeur faciale du prix, il va falloir faire des multiplications pour les travaux, surtout si on parle de chambres d'hôtes et d'accessibilité. Longue vie à Mr Bradley, citoyen au sujet de sa gracieuse Majesté.

Monsieur Charles Pasino

Je voulais savoir quels étaient les moyens de la ville, si Mr Bradley décidait à faire un usage purement locatif du bâtiment ?

Monsieur le Maire

Il a le droit, une fois qu'il va devenir prioritaire, il en fera l'usage qui le souhaite bien évidemment, pour ce qui est des transformations architecturales, Mr Bradley est contraint par le règlement du secteur sauvegardé, toutes interventions sur le bâtiment sont soumises à l'architecte des bâtiments de France et au service de l'urbanisme, je vous rappelle que dans la mesure où c'est dans le secteur sauvegardé, c'est un avis conforme.

Monsieur Charles Pasino

Cela, je l'entends bien, Mr Bradley s'avance en disant qu'il va faire des chambres d'hôtes, si demain il fait deux appartements à l'étage, car avec 110 m2, il peut le faire, et vendre l'appartement.

Monsieur le Maire

Il peut, dès l'or qu'il aura reçu toutes les autorisations. Pour ma part, ce n'est pas scandaleux non plus. Je vous propose que l'on passe au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Une abstention, celle de Charles Pasino. L'affaire est adoptée.

AFFAIRE N° 6

OBJET/ URBANISME – Rue Roger Vercel- Cession de terrain à Mme JOUEN et M.COLLIOT

Mme Geneviève JAOUEN et M. Philippe COLLIOT sont propriétaires de la parcelle bâtie située 20 rue Roger Vercel et cadastrée section AO n°639.

Ils ont fait la demande d'acquérir la parcelle AO n°629 qui jouxte directement leur terrain et qui appartient à la commune. Mme JAOUEN et M.COLLIOT entretiennent cette parcelle depuis 1994.

Il s'agit d'une pelouse d'une superficie de 65 m², classée en zone UCb au Plan Local d'Urbanisme. Ce terrain faisait partie de l'ancien Chemin dit des *Bas Foins* qui n'existe plus aujourd'hui.

Le service des Domaines a estimé ce terrain à 4 000 €, avec une marge de négociation de 10%

*

* *

Vu l'avis des Domaines en date du 16 juin 2014 ;

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 7 juillet 2014,

Il vous est proposé :

1) de céder à Mme JAOUEN et M.COLLIOT, domiciliés 20 rue Roger Vercel à Dinan, la parcelle cadastrée section AO n°629, pour une surface d'environ 65m², au prix de 3600 € (trois mille six cent euros)

2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant qui sera conclu en l'étude de Maître ALLOT-RANC notaire à Dinan, l'ensemble des frais d'acquisition et de géomètre étant à la charge des acquéreurs.

Mme Odile Miel-Giresse lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette affaire ?

Monsieur Didier Déru

Mme Allot-Ranc.

Monsieur le Maire

Vous avez dit Monsieur, c'est une dame, il faut dire Maitre comme ça on est sûr de ne pas se tromper. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? L'affaire est adoptée.

AFFAIRE N°7

OBJET/ URBANISME – Ligne électrique - Servitude de passage rue de l'Abattoir - Rue Bertrand Robidou.

Une ligne électrique a été posée en souterrain par ERDF rue de l'Abattoir et rue B Robidou ainsi que sur une parcelle, appartenant à la ville, cadastrée section AB n° 118.

ERDF demande qu'une servitude de passage lui soit consentie à titre gratuit par la ville pour l'utilisation de cette parcelle sur une bande de 1 mètre de large et 17 mètres de long pour y établir une canalisation souterraine.

Cette servitude serait établie par notaire, aux frais d'ERDF.

*
* *

Suite à la réunion de la commission d'urbanisme en date du 7 juillet dernier,

Il vous est proposé :

1) d'autoriser M. le Maire à signer avec ERDF un acte de servitude devant Maître Loïc Perrault, notaire à Rennes, concernant le passage d'une canalisation souterraine sur la parcelle cadastrée section AB n° 118.

2) de préciser que l'ensemble des frais correspondant sera la charge d'ERDF.

Mme Odile Miel-Giresse lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Pas de question ? Pas d'observation ? Je pense que ça n'appelle pas de commentaires en particulier, puisqu' ERDF prend tout en charge. Je considère que l'affaire est adoptée.

AFFAIRE N° 8

OBJET/ URBANISME - Subventions municipales pour l'entretien du patrimoine immobilier ancien – Modification du montant de la participation de la Ville

Depuis les années 2000, la Ville de Dinan encourage les propriétaires de biens dans leur démarche d'entretien et de mise en valeur du patrimoine ancien.

Les conditions d'attribution actuelles sont les suivantes :

- travaux extérieurs sur immeubles répertoriés *à conserver et à restaurer* situés dans le périmètre du secteur sauvegardé ;
- travaux ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme ;
- accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), pour une subvention ; elle s'élève habituellement à 10% du montant TTC des travaux.
- versement de la subvention de la ville après la réalisation totale des travaux et délivrance du certificat de conformité des travaux.

Le montant de l'aide apportée par la ville de Dinan, lorsque le propriétaire en fait la demande, correspondant à 15% du montant des travaux, plafonné à 1 524 €.

Le montant de la participation de la Ville n'a pas évolué depuis 2000.

Il conviendrait de l'augmenter.

*

* *

Suite aux réunions de la Commission d'urbanisme en date du lundi 19 mai et du lundi 7 juillet 2014,

Il vous est proposé d'augmenter cette participation en proposant un montant de subvention correspondant à 10% du montant des travaux, plafonné à 2 000 € (deux mille euros), aux conditions indiquées ci-dessus.

Mme Odile Miel-Giresse lit l'affaire.

Madame Odile Miel-Giresse

D'un point de vue mathématique, pour des gens qui feraient des travaux pour la somme de 10 000€, verraient leur subvention baissée puisqu'elle serait de 1 524€ ce qui est actuellement en vigueur et de 1 000€ sur ce qui serait voté aujourd'hui. Pour faire cette proposition, avec le service de l'urbanisme, on s'est basé sur l'historique des demandes qui avaient été faites, sachant quand 2014, il y a deux demandes qui ont été faites plus trois qui ont été validées lors des derniers Conseils Municipaux et en 2013, sept demandes et il s'agissait pour la plupart des cas de gros travaux, 160 000€ et à chaque fois le plafond des 1 524€ était atteint.

Monsieur Marc Ginguené

J'interviens très peu, alors savourez ce moment. Je suis un peu étonné à deux titres, pourquoi l'augmenter alors que notre logique actuelle, depuis cette nouvelle mandature est l'économie et « le resserrage de boulons », c'est une question que je me pose, lors des subventions aux associations, on a été parfois ric rac et là une largesse. Le deuxième sujet, pourquoi ne pas mettre une clause de condition de ressources, je m'évertue, je reste encore et je serai là demain, vous disiez Mr le Maire que l'opposition ne faisait que critiquer et ne proposait pas, moi ça fait six ans que je propose de mettre une condition de ressources à cette subvention.

Monsieur Didier Déru

C'est le début de la révision des tarifs, les anciens nouveaux francs vont disparaitre, juste en réponse à Marc Ginguené, je pense qu'il faut bien voir que là où se font les travaux, il y a surement des surcoûts par rapport à des travaux normatifs, ce n'est pas nécessairement illogique de pouvoir aider et subventionner des maisons qui contribuent à l'image de Dinan. Deuxième élément, pour pouvoir éviter tous problèmes que la commission pourrait avoir en attribuant à un Conseil Municipal et en votant, je propose que soit indiqué 10% du montant des travaux TTC, ça évite les problèmes.

Monsieur Charles Pasino

Je voulais dire que le calcul m'a l'air un peu subtil.

Monsieur Jean Gaubert

Il y a une différence si c'est un bien à usage privatif ou si c'est un bien à usage commercial. Je pense que l'on pourrait si c'est un bien à usage commercial le faire sur du HT.

Monsieur le Maire

Faire 10% HT pour un bien à usage commercial ?

Monsieur Didier Déru

La remarque est effectivement entendue, l'idée c'est de ne pas favoriser quelqu'un qui récupère la TVA. On pourrait éventuellement indiquer que c'est 10% du montant TTC, sauf pour les assujettis à la TVA où c'est 10% du montant HT.

Monsieur le Maire

On retient cette formulation qui me parait très clair. Je crois que cette formulation satisfait tout le monde.

Monsieur Charles Pasino

La première position de 15%, correspond si j'ai bien calculé a des travaux à hauteur de 10 160€, alors que les 2 000€ correspondent à des chantiers de 20 000€.

Monsieur le Maire

Non, ça ne dépend pas du montant des travaux.

Monsieur Jean Gaubert

Si, il a raison.

Monsieur le Maire

Oui je comprends, c'est avec un maximum de 2 000€.

Monsieur Charles Pasino

Je ne comprends pas bien, c'est-à-dire que l'on oblige les gens à faire des travaux plus importants pour avoir la même subvention.

Madame Odile Miel-Giresse

C'est pour cela que je précisais tout à l'heure, que l'on avait revu l'historique des différents dossiers qui ont appuyé notre réflexion, dans tous les cas de travaux qui ont été présentés puisque ce sont des gros travaux de rénovation de façades, de changements de fenêtres, sur une zone soumise à l'ABF comme il l'a été précisé précédemment, avec un cahier des charges plus important au niveau du coût que dans un secteur qui n'est pas sauvegardé.

Monsieur Charles Pasino

Je comprends cela, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, c'est que d'un côté on a un chantier qui est grosso modo de 10 000€ avec jusqu'à 15% de subventions, d'un autre côté on a un chantier de 20 000€, le double, pour avoir une subvention légèrement plus importante, ça conduit les gens à avoir des chantiers plus importants. La proposition de Mr Ginguené en face pour les conditions de ressources, je crois qu'elle est totalement illégale, c'est une subvention publique.

Monsieur le Maire

Si, ça on peut le faire, c'est un choix politique.

Monsieur Jean Gaubert

Simplement, je ne connais pas tout dans Dinan, mais je présume quand même qu'il y a certainement très peu de particuliers pour lesquels ça leur coûte que 15 000€ ou 20 000€ de faire des travaux sur leurs façades. Je disais à Michel Forget, les 20 000€ ce sont les honoraires de l'architecte des bâtiments de France, et encore pas toujours, alors je crois qu'il faut être clair, personne ne s'en tire pour 10 000€, où alors il a juste remplacé les serrures des fenêtres ou repeint les volets.

Monsieur le Maire

Oui, c'est tout à fait ça.

Madame Odile Miel-Giresse

C'est pour ça que j'ai pris la fourchette des 10 000€, qui montrait bien que c'est là que ça bascule. Sauf que des chantiers de 10 000€…

Monsieur Michel Forget

En commission d'urbanisme, on en avait parlé effectivement, juste pour indiquer qu'on a eu un exemple, des travaux qui avaient été acceptés par la DRAC, qui n'atteignaient pas le montant qui normalement donnait le droit et ça avait permis de débloquer l'aide, même pour les travaux qui n'atteignent pas les plafonds, ils peuvent bénéficier d'une aide. Je dis ça, car ça permet à certaines personnes d'accéder à ces aides. On a eu tout un débat en commission là-dessus, un, le constat c'est qu'il y a très peu de dossiers qui ont demandé cette aide là, c'est en général les gros chantiers, vous le disiez, par contre se pose la question de dire : « il faudrait faire un peu plus de publicité sur ces aides », auprès des particuliers, le deuxième point est la question budgétaire, systématiquement les dossiers qui seront déposés seront aidés, ou est-ce qu'il y a une limitation des crédits disponibles ? Et là on rejoint la question budgétaire. C'est un débat que l'on a eu en commission, c'est-à-dire que si on fait plus de publicité, il y avait l'idée que peut-être, il y avait peu de dossiers faute d'informations, c'est une question, si on fait plus de publicité, y compris dans le magazine d'infos municipal, ça a été évoqué et que l'on se retrouve confronté à de nombreuses demandes, est-ce qu'il y a un budget prévisionnel au titre de cette aide là ? Je ne vois pas la mention « dans la limite des crédits disponibles ».

Monsieur le Maire

Tout à fait, quelques éléments de réponse. La première, pour ma part, je ne suis pas favorable à la proposition de Marc, parce que l'objectif de ces subventions, c'est notamment d'inciter les propriétaires de maisons ou d'appartements dans le secteur sauvegardé, à restaurer leurs bâtiments dans l'esprit du secteur sauvegardé, l'objectif il est bien là, la tentation est grande, quelque soit ses revenues de mettre des toitures avec des ardoises qui ne répondent pas au exigence du secteur sauvegardé, or, nous nous battons au quotidien, les services de l'urbanisme et du patrimoine se battent, justement pour inciter les propriétaires à engager des travaux qui soient dans l'esprit du secteur sauvegardé, c'est cela la finalité de ces subventions. Toutes les villes qui ont un secteur sauvegardé, je lisais récemment un article dans pratique locale, toutes les villes qui ont un secteur sauvegardé se sont engagées dans cette démarche et on peut considérer ces subventions comme un outil de revalorisation du patrimoine bâti notamment particulier et non pas public. La deuxième remarque c'est que bien évidemment nous aurons des contraintes budgétaires, nous savons que jusqu'à présent le nombre de dossiers déposés est très limité, les personnes qui engagent des travaux ne sollicitent pas nécessairement une subvention, c'est

aussi le cas, je ne suis pas convaincu qu'une plus grande publicité ne se traduise, tout au moins dans un premier temps à une augmentation des demandes de subventions, ceci étant, bien évidemment que nous serons obligés d'inscrire une ligne au budget primitif, et qu'une fois les crédits consommés, nous ferons comme le Conseil Régional ou comme l'Etat, nous indiquerons aux propriétaires qu'ils ne seront éligibles qu'à l'exercice budgétaire suivant, ou qu'ils devront faire sans la subvention municipale. On ne peut pas laisser ouvertes grandes les vannes, nous ne sommes pas un guichet dans lequel on vient se servir, clairement il faudra dans le cadre du budget primitif prévoir une enveloppe, je vous demande au service de l'urbanisme d'évaluer un peu plus précisément le nombre de demandes qui pourraient faire l'objet d'une subvention et nous inscrirons cette somme qui pourra être mobilisée au cours de l'exercice budgétaire.

Madame Odile Miel-Giresse

Une somme a été avancée en commission d'urbanisme, il est vrai que ces deux points que vous venez d'aborder Mr Forget n'ont pas été mis sur la délibération, tout simplement parce qu'il y avait cette question budgétaire qui n'était pas tranchée, il est évident que si on a 1 000€ ou si on en a beaucoup plus, nous ne serons pas dans le même cas de figure, mais c'est une précision que l'on pourra apporter lorsque l'on fera une information, on a bien pris note en commission d'urbanisme, une nécessité de faire une information.

Madame Véronique Bonnefond

Est-ce que je peux juste proposer, puisqu'il y avait des petites modifications dans la délibération, dans ces cas là pour clore, de rajouter après « ci-dessous », « dans la limite du montant du crédit disponible voté par le Conseil Municipal ».

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas utile de toute façon, cela va de soit, dans la mesure où la ligne budgétaire qui est prévue à ce titre est consommée, la réponse sera différée, c'est-à-dire qu'ils seront éligibles l'année suivante, je propose d'adopter les mêmes pratiques que le Conseil Régional ou l'Etat, tout simplement. Je vous propose que nous arrêtions là ce débat. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Deux oppositions. Des abstentions Anne-Cécile Briec-Lamé et Matthieu Jouneau s'abstiennent. L'affaire est adoptée.

AFFAIRE N° 9

OBJET/ DENOMINATION DE VOIES- Nom de rue entre le chemin des Cordiers et la résidence des Grandes Vallées

La voie communale, qui se situe entre le cimetière et l'aire de sports des Cordiers reliant le chemin des Cordiers à la résidence des Grandes Vallées, ne porte pas de nom.

Des riverains ont demandé qu'un nom lui soit donné.

La commission d'urbanisme, du logement et de la circulation, dans sa réunion en date du 7 juillet dernier, a proposé le nom suivant : *chemin des grandes vallées*

*

* *

Il vous est proposé d'adopter cette dénomination.

Madame Odile Miel-Giresse lit l'affaire

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations ?

Madame Annie Merdrignac

L'autre jour, j'avais dans l'idée de faire la continuité du chemin des Cordiers, et puis après réflexion, je me suis dit que je pense que c'est pour identifier le lotissement des Grandes Vallées, par rapport à la rue du Capitaine Hesry, je pense c'est pour ça que les riverains des Grandes Vallées on voulut donner un nom à ce chemin. C'est très bien comme ça, mais à condition qu'il soit signalé à l'entrée du chemin des Cordiers, rue du Capitaine Hesry.

Monsieur le Maire

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté

AFFAIRE N° 10

OBJET/ PERSONNEL COMMUNAL – Comité technique (CT) - Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le comité technique paritaire est une instance communale qui regroupe des représentants de la commune (4 actuellement) nommés par le Maire et des représentants élus des personnels (4 membres actuellement).

Après les élections des représentants des personnels, qui auront lieu le 4 décembre prochain, ce comité technique paritaire deviendra un comité technique. Il n'y aura plus en effet désormais obligation

de parité entre les représentants de la collectivité et ceux du personnel. Le nombre des représentants de la collectivité ne devra cependant pas être supérieur à ceux du personnel.

Ce comité est compétent dans les domaines suivants :

- organisation et fonctionnement des services.
- orientations en matière de régime indemnitaire et de critères de répartition.
- formation, insertion et promotion de l'égalité professionnelle.
- protection sociale complémentaire des agents.
- sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail (à ce titre, il bénéficie du concours du CHSCT qu'il pourra saisir à tout moment).

A côté de ce Comité technique, existe le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) qui est une nouvelle instance désormais obligatoire pour les communes comptant plus de 50 agents. Il est compétent pour :

- effectuer l'analyse des risques professionnels.
- apporter des contributions à l'amélioration des conditions de travail.
- formuler des propositions pour améliorer l'hygiène et la sécurité.

Il appartient au Conseil Municipal, après avis du Comité technique paritaire, de se prononcer sur les points suivants, concernant ces deux instances :

- décider si les représentants des élus auront voix délibérative ou pas ;
- fixer le nombre de représentants du personnel, entre 3 et 5.

.

*
* *

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 10 juillet 2014

Il vous est proposé, pour le Comité Technique et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

1) de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à quatre, et, en nombre égal, le nombre de représentants suppléants ;
2) de décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit quatre, et, en nombre égal, le nombre des représentants suppléants ;
3) de décider que les représentants de la collectivité participeront au vote tant au comité technique qu'au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Monsieur le Maire lit l'affaire

Monsieur le Maire

Après consultation du comité technique paritaire et des représentants du personnel, qui, à l'unanimité, s'est prononcé sur ces propositions. Je vous précise néanmoins pour votre information, concernant le pouvoir délibératif des élus, le syndicat CFDT s'est abstenu au motif : que l'on ne peut pas concevoir qu'un élu présente un dossier et n'est pas ensuite voix délibérative, c'est-à-dire que pour la CFDT, la question est parue vraiment incongrue qu'il a dit, je n'ai pas de raison de voter. Au niveau des élus du comité technique paritaire : le Maire, Mr Lagrée, Mme Cassany, Mme Miel-Giresse, au niveau des membres du personnel : Mr Christian Mack et Mr Laficher pour le CFTC, Christian Robert pour le syndicat force ouvrière et Ollivier Lhomme pour la CFDT. Je vous rappelle que des élections doivent avoir lieu le 4 Décembre prochain, c'est à l'issue de ces élections que l'on va passer du comité technique paritaire au comité technique et que l'on met en place un CHSCT. Il n'y a pas d'observation ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

AFFAIRE N° 11

OBJET/ PERSONNEL COMMUNAL – Comité national d'action sociale.

L'Amicale des employés de la Ville de Dinan, de Dinan Communauté et du CCAS, créée en 1963, adhère au Comité national d'action sociale (CNAS). Cet organisme offre diverses prestations sociales aux adhérents de cette Amicale : aides aux familles, à l'enfance, aides scolaires, aux vacances, prêts. Actuellement, ce sont 142 agents de la ville qui en bénéficient. Le coût de l'adhésion pour l'Amicale en 2014 est de 29 401 €.

Afin que tous les agents de la ville puissent bénéficier de ces prestations sociales, qu'ils fassent partie ou non de l'Amicale, il conviendrait que ce soit la ville qui adhère au CNAS.

Les agents bénéficiaires sont les agents titulaires et les agents non titulaires ayant un emploi à temps complet ou incomplet sur une durée égale ou supérieure à six mois.

Le coût financier pour 188 agents susceptibles d'être concernés à la ville serait, sur la base d'une cotisation de 194,25 € par agent de 36 519 € la 1ère année et 38 310 € les années suivantes.

L'adhésion pourrait se faire au 1er janvier 2015.

*

* *

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 10 juillet 2014,

Il vous est proposé :

1) de décider que la ville de Dinan adhère au Comité national des œuvres sociales à compter du 1er janvier 2015 ;

2) d'autoriser M. le Maire à signer tous documents correspondant à cette adhésion.

Mr le Maire lit l'affaire.

Monsieur le Maire

C'est un peu plus élevé que la subvention que nous versons aujourd'hui à l'Amicale des employés, pour une raison simple, c'est qu'aujourd'hui, l'ensemble de notre personnel n'est pas concerné, puisqu'il n'y a que 142 agents, mais demain nous cotiserons pour 188 agents, ça se traduit par une légère augmentation de l'ordre de 8 500€, de la cotisation de la ville au CNAS. Je crois que c'était une préoccupation de l'ensemble de l'assemblée, que de voir l'ensemble de notre personnel, qu'ils soient ou non adhérents à l'Amicale bénéficier des services du CNAS. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Monsieur Didier Déru

On est un certain nombre à avoir pu rencontrer le personnel et leur préoccupation de ne pas être obligé de passer par l'Amicale pour adhérer au CNAS. J'ai une question, puisque ça a été un sujet récurrent lors de la dernière mandature et un des arguments de l'ancien Maire c'était le coût, et là il y a quelque chose que je ne comprends pas, le coût ramené à l'agent sous le système passage par l'Amical 207€, cette année 195,25€ et l'année prochaine 203€, je suis favorable il n'y a pas de souci pour que ça soit la ville qui adhère. Ce que je ne comprends pas, c'est l'explication qui m'avait été fournie antérieurement Mr le Maire, je sais que c'est difficile, on ne peut pas interroger les personnes qui ne sont pas là.

Monsieur le Maire

Quelle explication a été fournie ?

Monsieur Didier Déru

Que c'était moins cher.

Monsieur le Maire

Oui, c'est moins cher, puisqu'il y a moins d'adhérents.

Monsieur Didier Déru

Je n'avais pas compris la règle du jeu.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que jusqu'à présent, il y avait 142 agents adhérents à l'Amicale qui étaient concernés, aujourd'hui notre adhésion va porter sur l'ensemble des agents, soit 188 agents.

Monsieur Didier Déru

Ca revient à moins cher qu'en passant par l'Amicale ramené au coût individuel.

Monsieur le Maire

Oui c'est vrai. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition ? Au contraire. Jean Gaubert part et laisse un pouvoir à Michel Forget, Anne-Cécile Briec-Lamé a dû aussi nous quitter pour des problèmes de dos et a laissé son pouvoir à Stéphanie Missir, Cécile Paris a également dû nous quitter et m'a laissé son pouvoir.

AFFAIRE N°12

OBJET / JEUNESSE – Accueil d'un jeune volontaire en Service Civique

L'un des axes prioritaires de la ville de Dinan est de rendre acteur tous les jeunes sur leur bassin de vie. Il est notamment prévu d'organiser un temps fort autour de cette thématique : les assises de la jeunesse, qui devraient se dérouler en fin d'année. Cette opération sera reconduite chaque année.

Afin de préparer cet événement et d'assurer le lien avec le public concerné, il est proposé de missionner un jeune volontaire en service civique. Le volontaire sera amené à collaborer avec l'équipe du Service éducation enfance jeunesse pour accompagner et soutenir la démarche.
Ce service s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans conditions de diplômes, afin d'effectuer des missions d'intérêt général pour une durée allant de 6 à 12 mois.

Concrètement, plusieurs actions devront être menées:

- immersion dans un contexte local (lecture de rapports, bilans, rencontre avec des élus, des agents du service, des partenaires locaux, établissements scolaires…),
- co-construction d'outils de collecte d'informations (questionnaires, enquêtes sur différents support…),
- co-construction d'outils de communication : NTIC,
- co-création d'un outil de présentation des actions menées, répertoire des besoins, des attentes,
- co- conception et participation à un évènementiel mené avec les jeunes.

Le tutorat de ce volontaire sera assuré par le service éducation enfance jeunesse de la ville de Dinan qui veillera à ce que le jeune accueilli puisse découvrir un environnement différent de celui dans lequel il évolue habituellement. Il sera en contact avec les animateurs du service et du public accueilli. Dans la réalisation du projet, il sera en soutien direct aux actions et/ou projets de jeunes.

Ce jeune sera accueilli pour une durée de 6 mois et indemnisé 679,38€ mensuel maximum dont 106,38 € à la charge de la Ville de DINAN. Une convention serait à conclure avec l'Etat.

*

* *

Vu l'avis favorable de la Commission Education Enfance Jeunesse, en date du 9 juillet 2014 ;

Il vous est ainsi proposé :

1) de décider l'accueil d'un jeune en service civique, à la rentrée scolaire de septembre 2014, pour une durée de 6 mois, dans les conditions indiquées ci-dessus ;

2) d'autoriser le Maire à signer tous les documents correspondants

Monsieur Maxime Sachet

Comme l'accueil d'un jeune en service civique se fait dans le cadre des assises de la jeunesse, je vais présenter rapidement l'avancement de l'organisation de ces assises. Les objectifs sont de définir le besoin des jeunes sur Dinan et les alentours, dans l'idée que Dinan n'est pas fréquentée que par des jeunes qui habitent Dinan, il y a une demande un peu plus large, dans le but de définir la politique jeunesse du mandat. L'autre objectif est d'accentuer les partenariats avec les acteurs locaux de la jeunesse. On a fixé notre tranche d'âge pour le service civique de 16 à 25 ans, ça se déroulera sur une durée de trois à quatre semaines, suivant l'avancé, soit en fin d'année ou en début 2015, la décision sera prise en Septembre. Il se déroulera sous forme d'actions antérieures et se finira par une journée évènement. En amont, il y aura la consultation des jeunes, sous différentes formes, par le biais de débats, de rencontres directes avec les jeunes, par exemple de faire des enquêtes par le biais d'une web radio, de réalisation de vidéos, sur internet également et sur différents lieux, on pense à la bibliothèque au Labo, les organismes partenaires comme le FJT, les écoles et aussi par le biais de différents évènements comme : « faut que ça bouge » et le forum des associations. On a différent thème possible : l'autonomie, par l'accès au travail, la mobilité et le logement ; les loisirs : le sport et la culture ; la place du jeune dans la ville, les relations sociales et la prévention. Les partenaires avec qui nous avons commencé à travailler sont : la Mission Locale, le Labo, Stéredenn, le Conseil de développement du pays de Dinan, on a différentes associations comme Creativitae, Sol et d'air. On associera dès la rentrée les enseignements supérieurs, le BTS à Dinan. Chaque partenaire sera associé suivant les compétences de chacun. La journée des assises seraient une journée de mise en commun de tous les évènements précédents, il y aura une diffusion de réalisation de toutes ces actions comme les vidéos, le résultat de l'enquête de consultation, le but est de commencer la démarche de synthèse par le biais d'un débat. Ensuite on dressera le bilan de tout cela, au niveau de l'organisation de l'évènement, de la relation avec les partenaires, de définir les grandes lignes de la politique jeunesse, à partager avec tous les acteurs et avec les jeunes dans le but de déboucher sur des actions concrètes en faveur des jeunes sur Dinan.

Mr Maxime Sachet lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci Maxime.

Madame Camille Meunier

J'ai plusieurs questions et des observations. Par rapport à la méthode et au timing que vous nous avez présenté, au fait que de réaliser des questionnaires et des enquêtes, ça prend beaucoup de temps. Ma crainte, c'est que de Septembre avec un évènement en première quinzaine de Décembre, ça va être extrêmement condensé, peut-être que ce serait intéressant d'indiquer que les assises seront faites au mois de Mars par exemple, pour qu'il y ait le temps. C'est foisonnant ce que vous proposez dans ce cas là, il ne faut pas rajouter une contrainte temps si vous voulez que ce soit une réussite, ça c'est un premier point. Un deuxième point, dans les partenaires, ce serait intéressant de voir avec les éducateurs spécialisés du CHRS, de Noz Deiz et de la Chamaille.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Ils y sont déjà, en tout cas la Chamaille puisque je suis la Présidente.

Madame Camille Meunier

Très bien, en tout cas au niveau du CHRS et de Noz Deiz, c'est aussi un public qui peut être jeune et très vite en difficulté. Par rapport au coût que vous avez indiqué, les 106€ restant à la charge de la ville, c'est 106€ par mois ?

Monsieur Maxime Sachet

Oui, par mois.

Madame Camille Meunier

Très bien, deux dernières choses, j'alerte vraiment, c'est-à-dire que le service civique ça ne peut pas venir remplacer une embauche de quelqu'un, c'est vraiment quelqu'un qui doit être là pour compléter une équipe en place avec cette notion de tutorat, ça peut être des personnes qui sont un peu éloignées de l'emploi, en fonction de la feuille de route et de la fiche de mission. L'objectif n'étant pas de recruter un BAC + 5 pleinement qualifié, mais plutôt de recruter quelqu'un qui peut avoir des difficultés, lui montrer les choses et qu'il puisse après trouver du travail correctement. Si tout est bouclé pour fin Août pour une prise de poste début Septembre, ça me parait vraiment très compliqué, le temps que les candidatures arrivent, là aussi si déjà la personne arrive à la Toussaint ce serait bien.

Monsieur Michel Forget

Juste un petit point, j'ai peut-être loupé des épisodes, mais ces assises de la jeunesse, vous l'avez rappelé Mr le Maire tout à l'heure, et d'ailleurs l'élection de Maxime Sachet en poste d'adjoint chargé de la jeunesse en témoigne, moi je regrette que ces questions d'assises de la jeunesse ne nous aient pas

été présentées ou alors je vous dis, j'ai loupé un épisode, et qui viennent uniquement par le biais d'un dossier actuel d'un jeune volontaire au service civique. Je le dis parce que vous avez rappelé tout à l'heure que le Conseil Municipal doit être une instance de débats et vous avez regretté que l'on soit dans des oppositions systématiques. Je regrette que le Conseil Municipal, comme vous, ne soit pas un lieu où il y a une information qui se fasse de manière générale, parce que c'est un axe important de votre politique, je ne comprends pas la manière dont les choses sont amenées. Quand je dis ça, ce n'est pas du tout une critique de l'initiative, mais j'aimerais bien en savoir plus car je trouve ça intéressant.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres informations ?

Monsieur Maxime Sachet

Concernant l'information de tous les conseillers de ces choses là, il y a le groupe de travail jeunesse, où Anne-Cécile en fait partie, qui n'a pas pu être présente pour des raisons professionnelles à ces réunions, mais les comptes-rendus ont été transmis, le principe des commissions c'est d'ensuite échanger sur le travail qui est fait, j'imagine que vous échangez. On ne peut pas dresser une réunion avec tout le Conseil Municipal pour chaque action engagée. Justement, je profite de l'accueil d'un jeune en service civique qui sert de délibération pour en faire part au Conseil Municipal de l'avancement actuel des choses, je tiendrai le Conseil Municipal informé, il y a un gros travail en cours avec les partenaires. On essaie de poursuivre le travail en été, ce qui n'est pas évident pour les disponibilités de tout le monde. On aura l'occasion d'en reparler en Septembre, il y aura des questions de subvention à passer pour le budget. Pour ce qui est de la notion du tutorat du jeune, ça a été très vite identifié, au début le service civique nous avait été vendu un peu trop facilement, on s'est rendu compte que ça été durci suite à des abus, c'est vrai qu'il faut une vraie notion d'accompagnement dans la mission du jeune définie et dans la ligne de réflexion autour de son projet professionnel par la suite, ça c'est parfaitement assimilé par les services et tout va être prévu, il y a aussi une obligation de préparation du terrain pour le jeune, tout ça est aussi en cours. Une autre petite précision par rapport à la charge, c'est 106€ mensuel, qui correspondent à un minimum de 24 heures de travail hebdomadaire. Pour l'échéance, c'est vrai qu'au début, on était plus sur la fin d'année, en avançant je suis d'accord que l'on risque de s'orienter vers début 2015, l'idéal serait les vacances de Février, c'est certain que ça nous laisserait le temps de peaufiner les choses et d'avoir des actions antérieures plus étendues et plus efficaces.

Madame Brigitte Balay

Je voulais juste rajouter des petites choses. Maxime a travaillé depuis Avril effectivement, nous avons eu plusieurs réunions de jeunesse avec les partenaires etc. Nous avons eu trois réunions, il a présenté le projet lors de la commission et Anne-Cécile était là. En avant-propos, il a présenté son travail, je pense que les étapes sont bien là et on va continuer à renseigner.

Monsieur Michel Forget

J'entends bien, ce que je remettais en cause, ce n'est pas la manière dont les choses se sont faites avec les commissions, je m'excuse, sur les questions des assises de la jeunesse qui sont un élément important et une priorité. Il y a des affaires d'urbanisme ou d'aménagement qui nous occupent ici même

si ça a été vu en commission, il y a un débat qui se refait. Je regrette simplement, j'aurais bien aimé que les assises de la jeunesse fassent l'objet d'un point vraiment en nous disant ce qui est projeté, c'est plutôt dans le sens de donner plus d'importance. Bien évidemment, on a eu les comptes-rendus d'Anne-Cécile.

Monsieur le Maire

Je souscris à ce vœu de donner aux assises de la jeunesse toute l'importance qu'elles doivent avoir. Si en effet, comme je l'ai expliqué en début de séance, j'ai souhaité que Maxime devienne adjoint en charge de ce dossier, c'est pour montrer l'importance de notre action et de notre politique à destination des jeunes, qui je le répète est une grande priorité de ce mandat. Je constate ensuite, vous l'avez dit d'ailleurs, que Maxime s'est particulièrement investi dans ce dossier depuis qu'il est élu et il porte ce dossier avec passion, avec fougue, qu'il travaille vraiment et je sais qu'il est apprécié par son groupe de travail. J'entends bien, la remarque de Michel Forget, je pense qu'en effet qu'une fois que le groupe de travail aura vraiment travaillé et avancé et qu'il sera à même de nous faire une proposition concrète, que cette proposition soit présentée au Conseil Municipal, et que nous ayons dans cette instance un débat sur le contenu et la configuration de ces assises qui seront un moment important de notre vie démocratique. Et enfin, je suis assez d'accord avec ce qui a été dit de part et d'autres, si nous ne sommes pas prêts pour le mois de novembre, surtout nous n'organisons pas pour le plaisir d'organiser et finalement arriver à quelque chose qui n'est pas complètement abouti et avoir un résultat un peu mitigé, s'il faut prendre trois mois de plus, ce que j'ai eu l'occasion de dire à Maxime, prenons ces trois mois de plus. L'essentiel est que ce grand rendez-vous soit pleinement réussi. Ce débat aura lieu dans cette instance. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition ni d'abstention sur l'accueil d'un jeune volontaire en service civique ? Une abstention de Stéphanie Missir, tout le reste vote favorablement. Merci Maxime.

AFFAIRE N°13

OBJET / HALLES – Liste des commerces

La liste des commerces pouvant être accueillis dans les Halles, avait été arrêtée par délibération du 4 juin 2007. Elle était la suivante :

- un boucher
- un charcutier
- un poissonnier
- un marchand de fruits et légumes
- un fromager
- une épicerie-fine
- un marchand de pain
- des produits régionaux
- un fleuriste
- un café

Depuis son ouverture, il est apparu que certains des commerces prévus paraissent non viables et obligent à modifier la liste initialement retenue. C'est le cas de la fleuriste et du marchand de pain.

S'agissant de la catégorie de fleuriste, cette dernière nous a annoncé son départ. Or il s'agit de la troisième fleuriste depuis 2009.
Cette activité n'apparait pas adaptée aux halles. En effet, d'une part les horaires des halles ne correspondent pas vraiment aux horaires de vente d'un fleuriste, qui doit être ouvert toute la journée et notamment en soirée, d'autre part les fleurs sont un produit bien trop difficile à conserver dans ce bâtiment, lorsque les températures sont trop chaudes ou trop froides, notamment en l'absence de chambre froide. Il convient donc de prévoir la suppression de la catégorie de fleuriste et de prévoir un autre métier de bouche.

S'agissant de la qualification de marchand de pains, la vente de pains aux halles est insuffisante en elle-même pour en faire une seule activité principale. Elle doit être l'accessoire de la vente d'autres produits de bouche (crêpes galettes, miel, produits régionaux….) pour permettre au commerçant d'espérer une certaine rentabilité.

Enfin s'agissant de certaines catégories, il convient de leur adjoindre les qualificatifs suivants afin de leur permettre une plus grande diversité dans le choix des produits vendus :

- poissonnier et /ou traiteur de la mer
- boucher et/ ou charcutier

Il convient donc de modifier la liste initiale arrêtée par délibération du 4 juin 2007

*
* *

Vu l'avis de la Commission des Halles en date du 26 juin 2014,

Il est proposé :

D'établir de la manière suivante la liste des commerces des halles:

- un boucher et/ou charcutier
- un poissonnier et/ ou traiteur de la mer
- un marchand de fruits et légumes
- un fromager
- une épicerie-fine
- un marchand de pain et de produits régionaux
- deux commerces de divers produits de bouche de qualité - un café

Madame Véronique Bonnefond lit l'affaire

Madame Véronique Bonnefond

Pourquoi ce changement ? Tout simplement parce que ces métiers correspondent à des codes APE, et qu'un boucher n'a pas le même code APE qu'un charcutier, donc il faut permettre à chacun d'être activité principale charcutier et ou boucher. Sauf que cette liste étant quantitative, il convenait donc de l'amender pour la rendre absolument plus adaptée au commerce des Halles d'aujourd'hui.

Madame Camille Meunier

Je suis un peu réservée sur cette modification de liste, pour fréquenter de temps en temps les Halles, je pense que ce qu'il conviendrait de faire dans ce projet là, c'est d'évaluer et de voir si éventuellement le modèle économique tel qu'il a été posé en 2007 est toujours le bon. Je ne suis pas sûre que le boucher puisse rester, il y a du turnover assez important sur un certain nombre de métiers, la poissonnière avait tenu jusque là, aujourd'hui c'est vacant. Est-ce que ce n'est pas le principe des Halles qui serait à repenser et que l'on pourra ouvrir autant que l'on veut à d'autres métiers de bouche. Il y a une question d'amplitude horaire, de tarifs, il faut être clair. Je suis très mitigée, je déplore que des stalles soient vides, est-ce que l'on est beaucoup au niveau du Conseil à aller faire nos courses aux Halles ?

Madame Françoise Després

Pour utiliser les Halles, l'intérêt c'est que plus il y aura de métiers de bouche, plus ce sera pertinent. Je sais que la poissonnerie va rouvrir en Septembre, il y en a certains qui reviennent. C'est vrai que l'amplitude horaire est pas toujours adaptée quand on travaille, ça ferme relativement tôt le soir, il y a des petites choses à revoir. Je pense que plus on aura de métiers de bouche, plus on laisse la possibilité en fonction des catégories, ça me semble être un atout.

Monsieur Didier Déru

Juste une remarque sur les horaires, effectivement, il faut faire un état des lieux, un bilan. Lors de la dernière mandature, en commission des Halles, on est partie d'une feuille blanche, il n'y a pas de honte à pouvoir changer ce que l'on avait mis en 2008. S'agissant de l'amplitude horaire, c'est un vrai sujet, à l'époque la réflexion avait été de dire, il ne faut pas que l'on puisse éliminer des bonnes volontés du fait qu'une amplitude importante qui imposerait deux embauches pour tenir une stèle et là, ça ne deviendrait pas rentable, d'où la réflexion qui avait été adoptée à l'unanimité, qui n'était pas forcément la meilleure mais la moins mauvaise, qui était de dire « mettons des horaires qui doivent être imposés pour se caler sur des métiers de bouche », peut-être le problème de la fleuriste, c'est pour cela que l'ouverture avec amplitude avait été écartée. Ce que je souhaiterais pour les fréquenter assidument, c'est qu'il y ait une grande discipline et que ce ne soit pas le foire à nœuds nœuds, jusqu'à un passé récent, il y avait des décisions individuelles, c'est-à-dire que les gens pouvaient ouvrir et fermer quand ils le souhaitaient, c'est néfaste à l'intérêt collectif.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord.

Monsieur Didier Déru

Il faut que chacun en prenne conscience. La réflexion que je me suis faite en passant aux Halles récemment, ou je ne mettais pas aperçu de cela, il n'y a plus d'équipements dans la poissonnerie, les équipements appartenaient à la poissonnerie, ou on nous aurait subtilisé des équipements ?

Monsieur David Brunet

Juste la notion de marchand de pains que je ne comprends pas, j'avoue que je ne suis pas allé très souvent aux halles, est-ce que c'est à mi-chemin entre une boulangerie…

Monsieur le Maire

C'est le pain qui n'est pas fait sur place.

Monsieur David Brunet

Très bien.

Madame Véronique Bonnefond

D'abord, l'état des lieux pour le Halles de Dinan, un questionnaire a été fait en 2010, les Halles ont été ouvertes en 2008, c'est-à-dire deux ans après, les questions qui avaient été posées aux commerçants étaient : êtes-vous satisfait des horaires ? Ils étaient neuf à l'époque, il y en a sept qui ont répondu favorablement et deux négativement. Les horaires sont très adaptables, il y a des plages fixes qui sont impératives, mais il y a aussi des plages variables, il y a une adaptation qui s'est faite au fil du temps. En 2008, les horaires étaient du Mardi au Dimanche impérativement de 8h00 à 14h00, après en 2010, on a rajouté le vendredi et le samedi de 14h00 à 19h00 à titre facultatif, après on les a à nouveau remodifié, les horaires obligatoires du Mercredi au Samedi de 9h00 à 14h00 et de 9h00 à 13h00 le dimanche. Les commerçants s'ils le souhaitent peuvent commencer dès 8h00 du matin et terminer à 14h00 même le dimanche. Après il y a les vacances scolaires, où l'extension est possible le mardi de 8h00 à 19h00, le mercredi et le jeudi de 14h00 à 19h00 et on a aussi la possibilité d'ouvrir le vendredi et le samedi de 14h00 à 19h00. En hiver, on a une extension possible le mardi de 8h00 à 14h00 et le jeudi, vendredi et samedi de 14h00 à 19h00. On s'est adapté aux demandes des commerçants, vous voyez qu'aux Halles on a différents types de commerces et tous n'on pas besoin les mêmes besoins, c'est-à-dire qu'effectivement le bar utilise très largement les horaires mobiles, on a une table fixe pour tout le monde et on a un impératif. Pourquoi-a-t-on perdu notre primeur ? Parce qu'elle ne voulait pas ouvrir le dimanche et on a refusé qu'elle se maintienne aux Halles si elle ne respectait pas les horaires impératifs qui sont du mercredi au samedi de 9h00 à 14h00, très souvent les commerçants ouvrent aussi le mardi de 9h00 à 14h00. Certains des commerçants veulent continuer sur ce rythme là et préfèrent s'adapter juste aux horaires fixes et effectivement ça leur évite d'avoir pour l'après-midi à recruter quelqu'un. D'autres ont besoin d'une plus grande amplitude d'activité et on trouve la réponse à notre besoin avec ces horaires flexibles, ils nous précisent exactement les types d'horaires ou les ouvertures particulières certains jours, qu'ils demandent pour des raisons de fêtes etc. Là-dessus on a essayé de répondre à leur attente. Pourquoi est-ce qu'on modifie cette liste ? Parce qu'aujourd'hui, on ne pourrait pas accueillir des gens qui auraient un code APE (ce qui définit l'activité), en ayant la notion trop restrictive de la notion de boucher ou de poissonnier, on ne pourrait pas accueillir quelqu'un qui exercerait une activité différente du code APE inscrit dans la liste limitative.
L'équipement de la poissonnerie pour répondre à Mr Déru, la poissonnière avait son équipement, la poissonnière est partie, donc l'équipement est parti. A la commission où vous étiez présent, en tout cas au début, vous aviez le dossier, on a choisi un traiteur de la mer avec poissonnier sur une certaine partie qui va intervenir aux Halles, comme vous l'avez vu, il n'y a plus rien dans la stalle de poissonnerie car il va tout réaménager, il nous l'a proposé. Ce sont des stalles qui sont, soit vide ou soit elles sont équipées. La stalle de poissonnerie est louée vide donc moins chère et la stalle de charcuterie est louée équipée. La stalle de traiteur de la mer, poissonnerie, le poissonnier va arriver, il a des travaux à faire,

on lui a demandé de faire ses travaux pour l'aménagement de sa stalle en Septembre avant le mois de Septembre pour permettre aux commerçants des Halles de bénéficier de la saison touristique en toute tranquillité. Il va faire une partie des travaux le lundi, le jour de fermeture des Halles, et le reste il continuera en ne gênant pas l'activité du reste des Halles.
Pour le marchand de pains, pour répondre à David. Nous sommes au troisième boulanger, quand il ne vend que du pain, aux heures fixes, s'il ne veut pas faire appel à un employé, ce n'est pas fiable, parce que le pain n'a pas de valeur ajoutée très importante dans le cadre d'un commerce, il faut autre chose, on s'est aperçu de ça. On a proposé à la personne qui occupe cette stalle de boulangerie d'être dépositaire du pain et de ne pas être boulanger, il n'a pas le code APE de boulangerie. Le dépôt de pains existe bien, sauf que ce n'est pas fait par un boulanger.

Monsieur le Maire

Merci pour ces explications.

Monsieur Charles Pasino

Je voulais juste dire que je compte neuf stalles et à l'origine il y en avait dix.

Madame Véronique Bonnefond

Il y en a dix, si tu comptes bien le bar qui est derrière.

Monsieur Charles Pasino

L'amplitude des horaires n'est pas un peu complexe ? Je n'ai pas pu suivre, je n'ai rien compris. En ville, on me demande est-ce-que les Halles sont ouvertes ? Quel jour c'est fermé ? Il faut un horaire fixe et clair pour tout le monde.

Madame Véronique Bonnefond

Ce n'est pas si simple que cela, pour la simple et bonne raison que les Halles ont été crées initialement pour être des compléments de commerces. Les loyers sont beaucoup moins chers que dans les commerces avoisinant, si on prend l'exemple de Dinard, les Halles de Dinard ne sont pas ouvertes toute la journée, si on prend l'exemple de Rennes, les Halles sont ouvertes toute la journée, mais c'est très complexe aussi, puisqu'en fonction du type de commerce, tout le monde n'est pas ouvert aux mêmes horaires. J'ai fait une petite recherche, pour vous donner les éléments, le boulanger…

Monsieur Charles Pasino

Ce n'est pas très grave de savoir quelles heures fait le boulanger de Rennes.

Monsieur le Maire

On s'écoute, on écoute les explications.

Madame Véronique Bonnefond

En général, les Halles, l'ouverture obligatoire est de 9h00 à 14h00, il y a des dérogations possibles en fonction des demandes des commerçants. Il y a des souplesses, on ne veut pas brider les commerçants qui ont des commerces qui ont besoin d'être ouverts plus tard, c'est le cas du rôtisseur et du bar, ça pourra peut-être être le cas du poissonnier. Il faut permettre aux commerçants de ne pas se sentir floués par une plage fixe.

Monsieur Charles Pasino

Tu viens de dire que les loyers sont moins chers puisque ce sont des commerces de complément, ils peuvent avoir une amplitude en ouvrant une heure de plus, mais là ça devient…

Madame Véronique Bonnefond

Fis toi aux horaires fixes, comme ça tu n'as pas de problème et si tu as envie un soir d'aller boire un dernier verre aux Halles, et bien tu sais que tu peux aussi y aller.

Monsieur le Maire

Merci pour ces explications et ces précisions. Je souscris à ce qui vient d'être dit, je pense que les Halles ont besoin d'une grande discipline, il y a besoin d'un fonctionnement collectif et je crois que les choses sont en train de se recadrer et de se repréciser, c'est le premier point que je voulais faire. Deuxièmement, le modèle économique est appelé à évaluer, je fais confiance à la commission des Halles et au groupe de travail commerce pour travailler sur ce sujet. Nous savons que depuis leur ouverture, les Halles rencontrent un certain nombre de difficultés, qui sont inhérentes au fonctionnement qui a été adopté à l'origine, mais on est parti comme on l'a dit d'une page blanche à l'origine, il fallait bien écrire quelque chose. Des difficultés qui sont liées à la conjoncture économique, au contexte dans lequel s'inscrive les Halles, clairement, aujourd'hui, il faut envisager de faire évoluer le modèle économique des Halles tel qu'il existe, je crois que la commission des Halles sous la responsabilité de Véronique Bonnefond s'est emparée de ce sujet, on voit bien qu'il y a des propositions concrètes qui ont été faites, cela demande à ce que l'on aille plus loin et je pense que nous devrions aboutir à un fonctionnement plus optimal que celui qui pouvait exister précédemment. Constatons aussi que les Halles ont pris aujourd'hui toute leur place dans le centre ville et que les dinannais sont attachés aux Halles, il y a quand même une fréquentation aujourd'hui qui est raisonnable, qui tente plutôt à se développer même s'il y a des points de vigilance à avoir. Fort heureusement un nouveau primeur s'est installé parce qu'on sait que c'est un commerçant d'appel très important. Un dernier point, vous savez que nous avons pour objectif d'améliorer la signalétique des Halles, nous avons sollicité le plan FISAC à ce titre, ça devrait contribuer à une meilleure visibilité des Halles, ce sera peut-être aussi l'occasion de rejoindre les préoccupations de Charles Pasino, de mieux préciser les horaires d'ouverture des différentes stalles, de rendre les rendre d'avantage public.
Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une abstention, l'affaire est adoptée.

AFFAIRE N°14

OBJET/PORT– Adoption d'un tarif pour l'occupation d'un kiosque et d'un bateau sur le plan d'eau exerçant une activité de transport de passagers (*Compagnie Corsaire*) au port de Dinan

La Compagnie *Corsaire* (inscrit régulièrement au RCS de Saint Malo sous le numéro 447 864 091 00023) exerce une activité touristique de transport de passagers entre Saint-Malo, Dinard et Dinan.

Suite au réaménagement du port et notamment à l'installation de kiosques sur le quai affectés à la billetterie des bateaux exerçant une activité professionnelle, la Compagnie *Corsaire* s'est vu attribuer la location d'un kiosque de façon partagée avec une autre activité professionnelle sur le port (*Danfleurenn Nautic,* activité de locations de petits bateaux).

Devant l'intérêt que suscite cette activité pour l'animation du port de Dinan, il convient de fixer un tarif pour la mise à disposition du kiosque et l'utilisation des équipements portuaires par le bateau assurant cette activité. Au regard des différentes occupations à titre professionnel existantes au port de Dinan, la redevance à acquitter pour l'exercice de cette activité pourrait être fixée à 1000 euros par an.

*

* *

Il vous est ainsi proposé :

1) d'approuver l'adoption d'un tarif de 1000 euros (mille euros) par an pour l'occupation d'un bateau au port de Dinan par la compagnie *Corsaire* exerçant une activité professionnelle touristique de transport de passagers.

2) d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Concernant cette affaire, petit préambule, il s'agit d'adopter une convention provisoire jusqu'au 31 Décembre date à laquelle la totalité des conventions d'exploitation du plan d'eau vont être revues une par une méthodiquement.

Mr Nicolas Le Borgne lit l'affaire.

Monsieur le Maire

C'est une affaire dont nous serons amenés à reparler puisque nous repréciserons l'ensemble de ces conventions. Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? L'affaire est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N°15

OBJET / MOTION – Soutien à l'action de l'AMF sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de DINAN rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société **:**

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de DINAN estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de DINAN soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités l

Mr le Maire lit la motion.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? 6 abstentions, l'affaire est adoptée.

Monsieur le Maire lève la séance.

- -

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS :